18e ANNÉE — 1869

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — QUATRIÈME ANNÉE

N° 5. 15 Mai 1869



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
43 et 45, rue des Saints-Pères (Écrire *franco*).
PARIS. — Ch. Meyrueis. — Grassart. = GENÈVE. — Cherbuliez.
LONDRES. — Nutt, 270, Strand. = **LEIPZIG. — F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — Van Bakkenès et **Cie. = BRUXELLES. — Mouron.**

1869

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne la rédaction du BULLETIN *doit être directement adressé à* M. JULES BONNET, *secrétaire de la Société, rue du Champ-Royal,* 5, *à Courbevoie (Seine).*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'ABBÉ DE LA BOURLIE

MARQUIS DE GUISCARD

1658-1711

« Un cadet de haute naissance, l'abbé de La Bourlie, esprit violent, audacieux et intrigant, avait projeté de soulever le Rouergue, son pays natal, non plus au nom de la liberté religieuse, mais au nom de l'abolition des impôts; il s'était mis en rapport avec le grand chef des Camisards, avec Roland, et prétendait unir dans une même prise d'armes, catholiques et protestants (1) ». C'est à ces quelques lignes que se borne la mention faite par M. Henri Martin, d'une entreprise politique tentée contre le gouvernement de Louis XIV, par un personnage que son insuccès a relégué au rang des aventuriers, tandis qu'une issue plus favorable en eût fait sans doute un héros. Cette entreprise, tout infructueuse qu'elle soit demeurée, et ce personnage, d'une réputation contestée, offrent

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XIV, p. 417.

toutefois un objet d'étude qui n'est pas sans intérêt. Le but qu'on avait en vue et les moyens mis en œuvre pour l'atteindre sont assurément dignes de quelque attention.

On a trop confondu l'abbé de La Bourlie avec les Camisards, dont il voulut se servir comme auxiliaires, leur soulèvement armé lui ayant paru un élément propice pour l'accomplissement de ses desseins. Son but premier n'était point comme celui de ces héros du désert, l'émancipation religieuse, et l'alliance qu'il leur a offerte a été bien plus nuisible que favorable à leur cause. En le rapprochant du cardinal de Retz ou e Mirabeau, on l'a plus réellement mis à sa place. Il eût mieux figuré entre les hommes de la Fronde ou parmi ceux de la Révolution, que dans le milieu mal défini, semi-politique, semi-religieux, qu'il avait choisi pour théâtre. Son but était exclusivement politique, il voulait délivrer la France du joug que les ministres du grand roi faisaient peser sur elle. Esprit généreux, il y avait en lui l'étoffe d'un patriote; son langage, qui pourrait paraître anticipé lorsqu'il plaidait la cause du peuple, était celui d'un révolutionnaire que les hommes de 1789 n'auraient pas désavoué.

Mais ce qui le signale d'une façon toute particulière, ce sont les principes de liberté religieuse qu'il a proclamés et soutenus de la manière la plus généreuse et la plus large, à une époque et au sein d'une société où ils étaient entièrement méconnus. Quelques détails sur sa carrière aventureuse le feront voir à l'œuvre dans ses efforts pour propager ses vues au sujet de l'état social.

Antoine de La Bourlie, troisième fils du comte Georges de Guiscard, d'une famille noble du Quercy, né en 1658, avait été destiné à l'état ecclésiastique. De là ce titre d'abbé, sous lequel on a continué à le désigner longtemps après qu'il eût cessé d'être un homme d'Eglise. La position de son père qui, jugé digne par Anne d'Autriche de remplir les importantes fonctions de sous-gouverneur de Louis XIV, était devenu successivement conseiller d'Etat, puis maréchal de camp et

lieutenant général, et avait été chargé en cette qualité, du commandement de plusieurs places fortes, l'avait introduit dans la plus haute société et l'avait mis sur le chemin des honneurs. Aussi le jeune abbé fut-il promptement pourvu de riches bénéfices, et en particulier de l'abbaye de Bonnecombe, en Rouergue. Mais soit son caractère ardent et ambitieux, soit l'entraînement du monde au milieu duquel il vivait, soit la légèreté de ses mœurs, le firent bientôt sortir de la voie dans laquelle il aurait dû marcher. Gravement compromis dans une aventure demeurée mystérieuse (il s'agissait, dit-on, de l'enlèvement d'une des demoiselles de Madame de Maintenon), il vit sa carrière ecclésiastique brisée, et fut contraint de sortir du royaume en abandonnant ses bénéfices. Toutes les infortunes qui accompagnèrent sa vie furent la punition de ses fautes, et sa position devint telle dans l'opinion, de même que celle de son second frère, colonel du régiment de Normandie, que le sévère, mais sardonique Saint-Simon, feignant de s'apitoyer sur le sort du marquis, chef de la famille, les désignait sous cette image mordante : «cruels pendants d'oreilles pour Guiscard, leur aîné, dans sa fortune et sa richesse (1). » Ce dernier, devenu officier général à l'exemple de son père, et jouissant d'un grand crédit, fut honoré comme lui, du commandement de diverses places de guerre, et remplit entre autres fonctions élevées, celles d'ambassadeur auprès de la cour de Suède (2).

(1) Saint-Simon, t. IV, p. 198.

(2) Il est malaisé de concilier avec les faits, tels qu'ils nous sont connus au sujet de cette famille, les indications données par M. le pasteur Fraissinet, d'Aigues-vives, dans les termes suivants : « L'abbé de La Bourlie, successeur au titre et au grade de son aîné, le marquis de Guiscard, lieutenant général au service de l'Angleterre, et mort protestant en Hollande. » (*Bulletin*, t. XVI, p. 274.) Tout semble indiquer ici, de la part de l'honorable écrivain, une confusion de nom et de personnes, car l'aîné des Guiscard n'a jamais été au service de la Grande-Bretagne, et n'est pas davantage devenu protestant. Il a même survécu à l'abbé, n'étant mort qu'en 1720. Après le jugement de Saint-Simon, que nous venons de rapporter, jugement fort contraire à ces indications, nous pouvons alléguer un témoignage contemporain, bien plus explicite encore, celui de Madame du Noyer, qui, à propos de la mort de l'abbé de La Bourlie, dont les détails venaient de lui parvenir, ajoute ce renseignement : « Le comte, son frère, est plus que jamais en faveur. Sa Majesté lui a donné un appartement à Versailles, et il a un pavillon dans le Louvre, où il est superbement logé et meublé. »

L'esprit inquiet de l'abbé défroqué ne lui permit pas de demeurer oisif. Retiré en Hollande, où il pouvait comparer le gouvernement des Provinces-Unies avec le régime auquel la France était soumise; en communication avec l'Angleterre et sous le charme des idées de liberté qui y régnaient, en rapport par sa position même avec les réfugiés de toute espèce et les mécontents de tout ordre, séduit par son imagination ardente, poussé par son patriotisme et sans doute aussi par son ambition et par son amour d'aventures, il conçut le vaste projet de réformer le gouvernement de la France. S'appuyant sur certains symptômes, tels qu'une irritation sourde encore, mais se manifestant quelquefois par des plaintes significatives, un mécontentement se révélant dans toutes les classes de la société, la noblesse murmurant de son abaissement et les paysans se plaignant de leur misère, les protestants gémissant sous la persécution, les catholiques souffrant eux-mêmes des conséquences qu'elle entraînait, le pays entier fatigué des guerres extérieures suscitées par une politique que le succès ne légitimait plus, comme dans les belles années du règne, jugeant par ces divers signes qu'un changement dans l'administration était désirable et désiré, La Bourlie voulut tenter l'aventure et amener violemment ce que beaucoup de bons esprits attendaient de l'avenir et prochainement d'un changement de règne. Les espérances qui se rattachaient au duc de Bourgogne et à l'éducation qu'il recevait de ses dignes gouverneurs, d'autre part les utopies de l'abbé de Saint-Pierre, sa *Polysynodie* et ses projets de paix perpétuelle, peuvent être allégués comme révélations de ces besoins de modifications qui se faisaient sentir dans toute la société française, et sur lesquels l'ambitieux réformateur pouvait fonder ses espérances de succès.

Entraîné par la nouveauté et la hardiesse de son projet, il se hâta, dès qu'il fut rentré en France, d'en préparer l'exécution. De son château de Vareilles, vieux manoir féodal, situé entre les villes de Rhodez et de Milhau, où il vivait en gen-

tilhomme campagnard, et dont, sous prétexte de sa sûreté personnelle, il fit une sorte de forteresse propre à appuyer ses futures opérations, il se mit en rapport avec toutes les classes d'habitants de la contrée. La séduction de ses manières et l'élévation des plans de réforme dont il entretenait les châtelains ses voisins, la perspective qu'il leur offrait d'une véritable paix religieuse, devant succéder à l'état de troubles et de dissensions intérieures dont le pays gémissait depuis si longtemps; le charme de ses paroles, les priviléges dont il faisait entrevoir le retour, tout concourut à lui gagner les cœurs de la noblesse et à lui acquérir la faveur de ceux qui, dans la contrée, étaient en possession de la fortune et du crédit. D'une autre part, l'intérêt qu'il témoignait aux pauvres et aux opprimés, dont il prenait cordialement la cause en mains, qu'il aidait de sa bourse et de ses conseils, auxquels il rendait tous les bons offices dont il pouvait, grâce à sa position, les favoriser, lui fit promptement gagner la popularité qu'il ambitionnait. Chose étrange! la question la plus délicate, la plus propre par sa nature à soulever les passions, à les exciter en sens contraires, la question religieuse, fut celle dont il sut profiter avec le plus de talent, et qui, par la manière dont il la présenta, concourut le plus efficacement à concilier les esprits à son audacieuse entreprise. Aspirant à réunir dans une action commune les catholiques et les protestants, il montra la possibilité d'une paix religieuse réelle et durable, fondée sur des concessions réciproques et sur les principes d'une large tolérance, principes qu'il soutenait avec conviction et avec une autorité d'autant plus grande que le caractère ecclésiastique dont il avait été revêtu, les faisait moins soupçonner chez lui. Les prêtres en général, étaient bien loin de partager des vues pareilles. Un abbé, car on lui donnait encore ce titre, un abbé qui prêchait hautement la tolérance, à côté des dragons et des bûchers de Bâville, était un phénomène assez rare pour qu'on fût entraîné à l'écouter.

Une classe d'hommes, hélas! trop nombreuse, se montrait

tout particulièrement disposée à l'entendre. C'était celle de ces infortunés nouveaux convertis qui, troublés dans leur conscience, bourrelés de remords au sujet de la honteuse faiblesse dont ils s'étaient rendus coupables, saisissaient avidement l'espoir de trouver un moyen de sortir de la cruelle position où leur abjuration les avait mis. Aussi se donnèrent-ils à l'entreprise qui leur était proposée avec un empressement, avec une ardeur qu'expliquent le sentiment profond qu'ils avaient de leur misère et la terreur de l'avenir que leur lâcheté avait préparé à leurs familles.

La prise d'armes des Camisards dans les Cévennes parut à La Bourlie une occasion favorable pour l'exécution de ses desseins, et il n'hésita pas à s'aboucher avec eux, en leur offrant l'appui des forces sur lesquelles il pensait pouvoir compter. Le soulèvement du Rouergue, qu'il tenait en quelque sorte en sa main, joint à celui du Vivarais, donnait au mouvement central des Cévennes une base d'opérations plus large, qui lui permettrait de s'étendre en réalité depuis l'Océan jusqu'aux Alpes, et de se mettre ainsi en communication directe avec les auxiliaires qu'on pouvait espérer d'avoir à l'étranger. A la tête de l'insurrection du Rouergue, se trouvait placé un ancien capitaine, homme de tête, nommé Boëton, domicilié à Sainte-Affrique. C'était lui qui avait eu avec les chefs camisards les intelligences au moyen desquelles le plan général d'opérations communes avait été concerté. Tout était convenu pour le soulèvement, le jour en était fixé, les divers agents de La Bourlie achevaient leurs préparatifs, lorsque la malheureuse précipitation de l'un des Camisards, Morel, dit Catinat, vint tout compromettre par l'incendie de quelques églises dans les environs de La Caze. L'éveil étant donné, il n'y eut plus moyen d'exécuter le projet de soulèvement, les Camisards furent battus par des forces considérables que l'on dirigea contre eux, et Boëton venu, sans rien savoir, au lieu du rendez-vous, dut se retirer dans les montagnes, où, bientôt investi par les troupes, il dut transiger en acceptant de l'intendant de

Montauban une amnistie pour lui et ses gens. « C'est ainsi, dit A. Court, que finit un soulèvement qui pouvait avoir des suites, qui alarma la cour et la province, et qui l'eût fait davantage, si tout ce que rapporte dans ses Mémoires l'abbé de La Bourlie, frère du marquis de Guiscard, est exactement vrai, et qu'il eût été connu. Rien n'était plus vaste que les projets de cet abbé. Il ne s'agissait pas de moins que d'un soulèvement général dans tout le royaume, qui rendît la liberté à la France *gémissante dans les fers d'un dur et honteux esclavage*, qui resserrât *le pouvoir illimité du prince dans ses anciennes et légitimes bornes*, et qui procurât au citoyen *les douceurs d'un honnête et solide repos* » (1).

Ces expressions sont celles mêmes que La Bourlie employa dans les Mémoires qu'il publia, deux ans après sa tentative infructueuse. On comprend qu'au moment de cet échec, il dut se hâter de chercher de nouveau un asile en pays étranger. Mais ce fut, comme on le verra, sans abandonner entièrement ses espérances et pour former de nouvelles tentatives. Ses Mémoires, qui permettent d'apprécier ses plans, de connaître les moyens qu'il mettait en œuvre et de se rendre compte de ses pensées réelles et des sentiments qui l'animaient, ont paru à Delft en 1705, sous ce titre : « *Mémoires du marquis de Guiscard, dans lesquels est contenu le récit des entreprises qu'il a faites dans le royaume et hors du royaume de France, pour le recouvrement de la liberté de sa patrie. Première partie.* » Cette publication est dédiée à la reine de la Grande-Bretagne.

Nous en donnerons quelques extraits propres à appuyer les jugements que nous avons déjà cru pouvoir porter sur l'auteur. Une grande partie du volume se compose de la reproduction de diverses lettres et proclamations qu'il émettait au fur et à mesure des besoins, au moyen d'une imprimerie qu'il avait fait établir dans son château de Vareilles, d'où il les ré-

(1) *Histoire des Troubles des Cévennes*, t. II, p. 61.

pandait au près et au loin pendant le travail de la conspiration. C'est ainsi, en premier lieu, que dans un écrit destiné à être remis par les Français catholiques aux Français protestants des Cévennes, il s'efforçait de convaincre ceux-ci du tort qu'ils faisaient à la nation et à eux-mêmes, par la conduite qu'ils tenaient dans la situation présente. Il leur certifiait que tout ce qu'il y avait de gens de probité, d'honneur et de conscience parmi les catholiques, soit ecclésiastiques, soit laïques, avaient « unanimement condamné les injustes et barbares violences, que l'on avait employées pour tâcher de leur faire abjurer la religion de leurs pères. » Il leur disait que s'ils continuaient à tirer vengeance des prêtres, en confondant l'innocent avec le coupable, et en profanant les objets de la vénération des catholiques, ils finiraient par soulever tout le monde contre eux, et par perdre leur cause d'une manière infaillible. Il cherchait à leur démontrer que les deux grands intérêts qui leur avaient fait prendre les armes, la liberté de conscience et la suppression de tant d'insupportables impôts, leur étaient communs avec les catholiques (1). Il leur donnait à entendre que dès qu'ils auraient changé de conduite, il irait les joindre, accompagné de milliers d'hommes, prêts à partager avec eux la gloire de restituer à leur commune patrie le repos et la liberté. Il terminait en leur faisant remarquer que la victoire à laquelle les conduirait l'alliance qui leur était proposée, était pour eux le seul moyen d'éviter les roues et les gibets qui leur étaient destinés, ainsi que la seconde Saint-Barthélemy résolue dans le conseil du roi, à l'égard de tout le parti protestant dans le royaume. C'était, on en conviendra, un trait d'habileté que de faire dire ces choses aux Camisards par des catholiques, et de lier ceux-ci par les engagements implicitement contenus dans les arguments mêmes dont ils se servaient, et dans leurs déclarations formelles

(1) Il est à remarquer que la question des impôts n'était entrée pour rien dans les premiers mouvements des Cévennes, dont le principe avait été bien purement religieux.

au sujet de l'horreur que la persécution leur inspirait, de même qu'à tous les honnêtes gens du royaume.

Un second écrit que l'on trouve dans les Mémoires est une lettre que La Bourlie adresse « au nom d'un protestant, aux milices du Languedoc et du Rouergue commandées pour faire la guerre aux protestants des dites provinces ». Cette lettre, censée venir de Paris, portait la date du 8 juin 1703. Elle avait pour but de calmer les esprits des hommes qu'on mettait sur pied pour cette triste campagne et de les prémunir contre les excitations de ceux qui en étaient les fauteurs. Voici quel était le début de cette missive pacificatrice : « Infortunés paysans, ou plutôt malheureux forçats, qu'on arrache au dur travail de vos terres, chargées de mille exorbitantes taxes, pour vous plonger, par un surcroît de maux, dans les horreurs d'une guerre intestine et civile ! Où courez-vous? Que prétendez-vous faire? ô trop aveugle milice! Suspendez un moment la fureur dont on vous anime contre vos propres compatriotes ; et avant que de tremper vos mains dans le sang innocent de vos frères, examinez sans prévention les prétendus crimes d'un peuple qu'on s'est étudié de désoler par tout ce qu'on a pu imaginer de plus sensibles et de plus douloureux traitements; dont on a poussé la longue patience à bout, qu'on a réduit à la dernière extrémité de misère, à qui enfin on a cru ne laisser pour toute ressource que les effrayants périls d'un vain et faible désespoir, ou, pour mieux dire, que la mort. »

Après avoir fait la peinture la plus vive des maux innombrables endurés par les protestants pendant les soixante dernières années, après avoir signalé les cruautés de tout genre auxquelles ils avaient été en proie de la part de leurs concitoyens, grâce aux excitations des ministres d'une religion de paix, et par l'ordre exprès d'un gouvernement qui aurait dû les traiter à l'égal de tous ses autres sujets, au lieu d'en faire les objets de sa haine, l'auteur de la lettre en appelait à des sentiments de justice qui ne devaient pas être éteints dans

tous les cœurs. « Ah! malheureux paysans, poursuivait-il, toujours au nom des protestants qu'il faisait parler, le récit de nos infortunes ne nous a-t-il pas encore justifiés dans votre esprit? Quels vous paraît-il que nous soyons, ou les persécuteurs, ou les persécutés? Nous avons à la vérité, pris les armes, il y a un an, et il y en a vingt qu'on nous les plonge dans le sein. Que faisons-nous d'approchant de ce qu'on nous fait? Il ne nous serait pas difficile de prouver qu'on nous a fait périr par les mains des bourreaux et des soldats, plus de quinze mille hommes depuis un an. On nous a enlevé des peuples entiers, qu'on a mis sous les eaux. Nous avons, à la vérité, fait quelque mal; mais enfin ce n'est que par représailles : ce sont des maux qu'on nous force de faire, puisqu'on s'obstine à nous refuser le libre exercice de notre religion. On serait fort fâché même que nous ne les fissions pas, ces maux, pour avoir le prétexte de nous rendre odieux : car enfin ce n'est pas la charité qui nous opprime, ni l'intérêt de Jésus-Christ. Nous brûlons quelques bancs dans vos églises; mais ce n'est que pour vous faire ressouvenir qu'on a rasé nos temples. Ah! dans le funeste état où nous nous trouvons, c'est la seule manière de requête qu'il nous soit possible de faire aller jusques à vous. Ne regardez point cela comme une insulte et une profanation de ce que vous avez de plus sacré; mais comme une très-instante supplication que nous vous faisons, de nous faire rendre nos églises et le libre exercice d'un culte dont nous avons joui à vos yeux, paisiblement et sans scandale, pendant plus d'un siècle entier, et qu'on n'a pu nous ôter qu'en nous faisant une aussi grande injustice que celle qu'on vous ferait à vous-mêmes, si l'on s'avisait aujourd'hui de vous interdire l'exercice de votre religion. »

Sans nous arrêter à tous les détails de cet habile plaidoyer, nous nous bornerons à y relever deux points qui semblent particulièrement dignes d'attention. Le premier est le témoignage de La Bourlie au sujet de la réalité de ces noyades, ou de ces submersions dont on prétendait qu'avaient été victimes par

ordres supérieurs les captifs embarqués pour être déportés en Amérique. Mieux placé que les Cévenols pour connaître à cet égard la vérité, il établit le fait d'une manière assez positive pour qu'on ne puisse mettre en doute sa conviction à l'égard de ces effroyables scènes dont le bruit s'était répandu parmi les populations, de façon à les remplir d'une indicible terreur. On sait qu'après la soumission de Cavalier, ce fut cette odieuse perspective d'être jetés à la mer, d'être *mis sous les eaux*, qui fit repousser par Ravanel et les siens les propositions d'émigration qui leur étaient faites. Les Mémoires de l'infortunée Blanche Gamond révèlent aussi l'épouvante qu'inspirait à ses compagnes de captivité la seule idée de la déportation, dont l'issue, à leurs yeux, ne pouvait être que la submersion violente dans la mer. Les relations des naufrages trop réels qui leur étaient parvenues, naufrages dans lesquels avaient péri misérablement un grand nombre de leurs concitoyens, avaient sans doute contribué à donner corps à ces soupçons, que tant de cruautés déployées à l'égard des victimes de la persécution ne pouvait que rendre infiniment probables.

L'autre point que nous avons à mentionner est celui des représailles que l'abbé cherche à justifier par des arguments dénotant plus l'habileté de l'avocat qu'un sentiment réel de justice et de soumission aux saints commandements de Dieu. Sa manière de présenter la chose concorde avec la convention qu'il se vante d'avoir pu conclure avec ses amis catholiques, pour que l'on pût, pendant un temps, tirer une vengeance éclatante des personnes qui s'étaient le plus prêtées à la persécution, et en particulier des prêtres les plus compromis sous ce rapport. Il disait à ce sujet dans un langage qui semble être celui de la fin du dix-huitième siècle : « Il faut savoir que ces indignes *ministres des autels* (curés, évêques, missionnaires) étaient les plus barbares exécuteurs de la violence du prince, et qu'il n'y avait point d'honnêtes gens parmi les catholiques, à qui leur procédé ne fût en scandale et en horreur. » Qui dira l'influence que de telles insinuations, venant d'un tel côté, ont

pu exercer sur les actes de violence dont les Camisards se sont rendus coupables?

Nous rencontrons en troisième lieu dans les Mémoires un « Discours adressé aux soldats de Louis XIV qui font la guerre dans les Cévennes contre les protestants. » Ce discours est daté de Vareilles, le 8 juillet 1703. C'est, dit La Bourlie, lorsqu'il vit arriver dans ce pays condamné à tant de misères, une nombreuse et formidable armée qui y mettait tout à feu et à sang, qu'il se sentit poussé à s'adresser à ceux qui étaient les instruments de si grande iniquité. « Barbares que vous êtes, disait-il aux soldats, en s'adressant cette fois à eux en son propre nom, se peut-il que votre cœur ne se soulève pas contre les atroces inhumanités qu'on vous oblige d'exercer tous les jours sur des femmes, sur des enfants, sur de misérables paysans, dont tout le crime est d'être attachés à un culte qu'ils ont sucé avec le lait et dans lequel ils ont vécu toute leur vie, sous la foi d'une infinité d'anciens et d'authentiques édits qu'il a plu au roi de supprimer sans raison? O malheureux soldats! se peut-il que vous soyez assez dénaturés et endurcis, pour ne vous point faire horreur à vous-mêmes, lorsque vous retirez vos épées sanglantes du sein de vos compatriotes, et souvent même des entrailles de vos plus proches parents? Quelle fureur vous possède? Dans quel aveuglement persistez-vous? — Je ne suis point un religionnaire, comme vous pourriez vous l'imaginer. Je vous déclare que je suis non-seulement un ancien catholique, mais encore un bon et loyal Français; et que sur ce pied-là, j'entreprends de vous tirer des erreurs où vous êtes, en vous faisant apercevoir que les maximes de notre divine et pacifique religion ne nous permettent, en aucun endroit des saintes Ecritures, de nous servir du fer et du feu, pour faire recevoir de force l'Evangile de Jésus-Christ; que ce Dieu tout-puissant, ni ses apôtres, n'ont jamais usé de tels moyens pour le faire; que c'est un crime de ne pas imiter leur exemple sur cela, et qu'une conduite opposée ne peut venir que d'un esprit d'orgueil, de tyrannie et d'impiété.

« Qu'on ne dise point que les religionnaires ont commencé les premiers ces mêmes barbaries, et qu'ainsi ils méritent qu'on les en punisse : il n'est rien de si faux, et l'on en doit convenir, pour peu qu'on veuille être de bonne foi. Ce n'est qu'après avoir été tourmentés sans relâche, pendant vingt ans entiers, dans leurs familles, dans leurs propres personnes et surtout dans leur culte; ce n'est, dis-je, qu'après un temps si considérable de souffrance et de désolation, que ces malheureux réduits au désespoir, se sont enfin portés à se soulever et à user de quelques représailles. Ils ont voulu éprouver si par une autre voie que celle d'une inutile patience et d'une soumission infructueuse, ils pourraient enfin faire en sorte qu'on les laissât dans quelque repos, et obtenir qu'on mît des bornes à une persécution dont la rigueur extrême ne leur était désormais plus supportable. En effet, ils ont toujours offert de poser les armes, pourvu qu'on leur voulût seulement accorder une tacite et intérieure liberté de conscience. Peut-on la leur refuser raisonnablement cette liberté? N'est-ce pas les autoriser à se porter, en bonne justice, aux dernières extrémités? On les force, non-seulement à supprimer leur devoir extérieur envers Dieu, mais même à faire des actes de religion directement opposés au culte qu'ils croient qu'exige d'eux le divin Rédempteur du genre humain, leur suprême roi. Des gens dans ce cas-là, ne sont-ils pas obligés d'obéir aux ordres de Dieu, préférablement à tous les ordres des princes et des potentats de la terre? »

On peut signaler sans doute comme une idée étrange, celle d'adresser une telle allocution à des soldats sous les armes, placés sous la discipline militaire la plus rigoureuse, dans un temps où la théorie des baïonnettes intelligentes était loin encore d'avoir été inaugurée. Notre abbé, on devra en convenir, devançait étonnamment son époque sur un grand nombre de points.

D'une autre part on remarquera qu'en réclamant d'une façon si expresse sa qualité d'ancien catholique, La Bourlie emploie

un langage peu en harmonie avec cette profession. Il ne parle guère autrement que ne le ferait un protestant. Il en appelle aux saintes Ecritures plus qu'à l'Eglise, au raisonnement plus qu'à l'autorité. Sa théorie sur ce « qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » ne l'aurait guère garanti lui-même du bûcher devant les tribunaux ecclésiastiques. Sa franchise doit lui avoir nui auprès de ceux qu'il s'efforçait de gagner et d'amener à des sentiments humains à l'égard des victimes contre lesquelles ils recevaient l'ordre formel de sévir. Avec cela sa revendication de sa qualité de catholique était certainement fondée, car jamais, à aucun moment de sa vie, il n'a professé la réforme ; à aucune époque on n'a pu le compter au nombre des protestants.

Mais on ne méconnaîtra pas le caractère d'élévation et de vérité qui brille dans les principes de saine tolérance qu'il proclame, de même que dans la manière dont il a conçu et dont il soutient les droits de la liberté religieuse. Sur ce point, il est très-certainement fort en avant de son siècle, et parmi ceux qui s'efforçaient de conquérir à la pointe de l'épée cette première des libertés, il y en avait beaucoup qui, même en versant leur sang pour elle, ne la comprenaient pas comme lui. De nos jours, après de si grandes leçons données par l'histoire, après tant d'expériences faites soit par les individus, soit par les peuples, sont-ils bien nombreux les hommes pour qui la liberté religieuse soit une chose aussi sainte, aussi sacrée, un droit aussi imprescriptible, qu'elle l'était, il y a bientôt deux siècles, pour le belliqueux abbé du Rouergue ?

Les mêmes vues et les mêmes principes étaient exposés dans une autre proclamation adressée « aux officiers des troupes de France, » sur lesquels, en raison de leur instruction supérieure à celle des soldats, La Bourlie pensait sans doute avoir plus de prise, de même que dans un dernier discours à l'adresse des « habitants de Rhodez. »

Cette ville devant être le chef-lieu de l'insurrection, il était indispensable qu'on y fût bien disposé en faveur de l'entre-

prise, et qu'on y accueillît les hommes envoyés par tous les comités insurrectionnels institués dans le pays. La Bourlie transmettait en effet, en même temps dans les diverses communautés, un ordre conçu dans les termes suivants : « Nous, marquis de Guiscard, chef des mécontents de cette province, et protecteur de leur liberté, ordonnons aux consuls de se soulever contre le roi; d'envoyer à Rhodez quatre hommes bien armés, chacun avec une livre de poudre, une quantité équivalente de balles et quatre jours de vivres; d'obéir au protecteur; de refuser la capitation, et d'implorer au pied des autels les bénédictions divines sur les conjurés. »

Telles sont les pièces principales contenues dans les Mémoires du marquis de Guiscard, et qui, jointes aux faits qu'ils rapportent, font de ce livre un document précieux à consulter pour un côté intéressant de l'histoire de l'époque agitée dans laquelle vécut l'auteur.

Nous avons maintenant à suivre ce dernier dans les péripéties subséquentes de sa vie, péripéties pour l'étude desquelles nous n'avons pas le secours d'un récit rédigé par lui-même. La seconde partie des Mémoires, que semblait promettre la publication de la première, n'a jamais paru, et même n'a probablement jamais été rédigée.

Ce fut peu de temps après l'échec de la tentative dont les Mémoires font mention, que la politique nouvelle du duc de Savoie poussa ce prince, qui jusqu'alors avait agi sous l'influence et même sous la pression de Louis XIV, à abandonner le parti de ce redoutable voisin, pour embrasser contre lui celui des puissances alliées. Cet événement fournit à ces dernières un moyen de secourir les Camisards. Le duc travaillait, de son côté, à attirer dans son armée autant de réfugiés qu'il était possible. « Vous devez, faisait-il dire à ses sujets protestants des Vallées, dont il était heureux maintenant de pouvoir se servir, après les avoir si longtemps et si cruellement persécutés, vous devez, sans perte de temps, former vos compagnies, ainsi que vous avez fait dans la dernière guerre,

et accepter tous les réfugiés français, qui voudront se jeter dans les Vallées, les inviter même à s'y rendre pour agir conjointement avec vous (1). » Il en partit de Hollande un bon nombre, que les amis de la cause protestante poussèrent à profiter de ces heureuses dispositions de Victor-Amédée. La reine d'Angleterre ordonna de son côté à lord Hill, qui se trouvait en Hollande, et qu'elle avait accrédité auprès de la cour de Turin, en qualité d'envoyé extraordinaire, d'enrôler de sa part autant d'officiers réfugiés qu'il pourrait en décider à le suivre en Piémont.

La Bourlie ne demeura pas en arrière. Dès qu'il eut entrevu cette voie nouvelle de reprendre ses projets, il se hâta de se rendre auprès du duc de Savoie, pour lui faire des ouvertures au sujet d'une descente en Languedoc, combinée avec un soulèvement dans le Rouergue, dont il estimait avoir encore les fils en main. C'est à cette occasion qu'il envoya auprès des Camisards un habile émissaire, qu'il s'était attaché, Tobie Rocayrol, au moyen duquel il maintint avec eux les intelligences nécessaires à l'exécution de ses projets (2).

Conjointement avec l'envoyé de la Grande-Bretagne, il se rendit à la fin de mai 1704 à Nice, où se trouvaient en garnison quatre compagnies franches nouvellement levées, et où le duc achemina les officiers venus de Hollande. Deux frégates anglaises, mouillées dans le port de Villefranche, étaient destinées, avec trois tartanes, à former la flottille de transport, dont La Bourlie avait le commandement, et qui devait débarquer dans les environs d'Aigues-Mortes, où l'on comptait opérer une jonction avec les Camisards de Roland. L'embarquement eut lieu le 15 juin. Les navires portaient des vivres, des armes en grand nombre et des munitions de guerre. Mais peu après leur départ, ils furent battus par une violente tempête qui les dispersa. Les frégates purent rentrer dans le

(1) Lettre du 5 octobre 1703.

(2) Voyez *Relation, par Tobie Rocayrol, de la mission dont MM. Hill et Vandermeer, envoyés d'Angleterre et de Hollande à Turin, l'avaient chargé auprès des Camisards.* Mai 1704. *Bulletin,* t. XVI, p. 273.

port de Villefranche, une des tartanes fut jetée sur les côtes de Catalogne, une autre échoua près du port Maurice sur les terres de Gênes, la troisième tomba entre les mains du chevalier de Roanès, qui avait été envoyé à Cette, avec quatre galères, pour la défense des côtes. Cet officier, en rendant compte de son expédition au maréchal de Villars, rapporte que sur cent cinquante soldats que portait la malheureuse embarcation, vingt s'étaient noyés et qu'il avait fait jeter les autres dans les prisons d'Antibes, avec deux des officiers venus de Hollande. Ces deux infortunés, Pierre Martin, de Nîmes, et Charles de Goulaine, gentilhomme poitevin, furent exécutés peu après. La Bourlie eut la chance d'échapper. Mais ce désastre ne calma pas son ardeur.

Nous le retrouvons au mois d'octobre de la même année, cherchant à recommencer la lutte, concurremment avec le marquis de Miremont et le major-général de Belcastel. Avec des plans de campagne un peu différents, ces trois hommes courageux tendaient au fond à faire usage des mêmes moyens. Ils voulaient également profiter de l'hostilité du duc de Savoie contre Louis XIV, du soulèvement des Camisards qui, malgré le départ ou la mort de leurs principaux chefs, offraient encore une force de résistance, à laquelle pouvait aisément se rallier une insurrection générale des provinces, et enfin de l'assistance des puissances alliées. Mais le but des deux derniers était essentiellement le rétablissement de la religion réformée dans son état antérieur, avec ses anciens droits et priviléges. Miremont avait pour lui sa haute naissance. Prince du sang, de la maison de Malauze, il était le seul Bourbon qui fût resté de la religion. Belcastel avait en sa faveur sa fidélité bien connue à la cause protestante, sa bravoure et son expérience dans l'art militaire. Les projets de La Bourlie étaient, nous l'avons vu, plus politiques que religieux. Néanmoins il y eut entre eux un accord d'où naquit la conspiration éventée à Montpellier en avril 1705, et qui n'eut pour résultats que de nouveaux supplices.

Une lettre du ministre de la guerre Chamillard, interceptée en Suisse, prouve que malgré tant de revers, La Bourlie était loin d'être découragé. « Quelque assurance que vous me donniez, par votre lettre du 8 de ce mois, lisait-on dans cette missive confidentielle datée du 16 décembre 1705, que l'abbé de La Bourlie est à Turin, qu'il a passé dans les Vallées et qu'il s'est abouché avec Cavalier, j'ai néanmoins peine à le croire. On m'avait mandé qu'il s'était embarqué à Gênes, pour aller à Barcelone trouver l'archiduc (1), et revenir ensuite en Rouergue et dans les Cévennes. Faites de nouvelles diligences pour savoir sûrement le lieu où il est, et mandez-moi tout ce qui se passera. » On voit de quelle importance étaient alors, au jugement de la cour, les démarches de La Bourlie. Celui-ci se rendit-il en effet dans les Vallées pour s'y concerter avec Cavalier? C'est ce qui n'est pas démontré, mais on sait qu'à cette époque, il était sérieusement question de faire pénétrer des troupes dans les Cévennes par la Catalogne. Le marquis de Miremont aspirait à commander cette expédition, mais la levée du siége de Toulon fit évanouir ce projet. La Bourlie vit enfin la chute de ses espérances; il dut se contenter du titre de lieutenant général, avec lequel il était monté sur la flotte des alliés; le soulèvement des provinces sur lequel il comptait ne vint pas répondre à ses vœux.

Retiré en Angleterre, il y obtint une pension de la reine Anne et y jouit pendant quelques années de la considération que lui avaient attirée ses talents et son courage. Ne perdant point de vue la cause à laquelle il s'était dévoué, il fut au moment de se mettre de nouveau à la tête d'une entreprise semblable aux précédentes, à la suite de démarches astucieuses faites auprès de lui par un intrigant dauphinois nommé Riffier, et par un délégué prétendu des Camisards. Déjà il était en train de lever des troupes, dont il avait même désigné les officiers

(1) L'archiduc Charles, frère de l'empereur Joseph Ier, et qui fut son successeur, était un des compétiteurs au trône d'Espagne, dans cette longue guerre de la succession, qui ne se termina qu'en 1713, par le traité d'Utrecht.

parmi les réfugiés qui se trouvaient en Hollande, lorsqu'il fut arrêté dans l'exécution de son projet, par lord Marlborough, qui refusa son autorisation pour une prise d'armes aussi intempestive.

Dès ce moment La Bourlie fut moins bien vu à Londres. Le public l'accusa d'avoir cherché à tromper la reine et son conseil. Toutes ses démarches furent épiées avec soin. Une correspondance qu'il chercha à nouer avec son frère excita des soupçons, et cela d'autant plus que, par mesure de prudence, au lieu d'envoyer directement ses lettres, il les faisait passer par le canal de lord Portmore, ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Lisbonne. On crut qu'il cherchait à se réconcilier avec la cour de France, et que pour cela il trahissait les intérêts de l'Angleterre. On alla même jusqu'à le soupçonner de vouloir attenter aux jours de la reine, parce que, dans son désir de se justifier, il sollicitait avec instances une audience particulière de Sa Majesté. La perfidie d'un de ses valets, irrité contre lui, contribua à accréditer les bruits fâcheux répandus sur son compte. La diminution de la pension qu'il recevait fut un des premiers témoignages de la défiance qu'il commençait à inspirer, et il en conçut une irritation qui se manifesta vraisemblablement d'une façon trop sensible dans ses discours.

Toutes ces choses amenèrent une catastrophe bien plus prompte et plus grave qu'on n'aurait été conduit à l'imaginer. Le 19 mars 1711, l'infortuné marquis fut subitement arrêté dans le parc de Saint-James, par des agents de l'autorité qui, après l'avoir fouillé et désarmé, le conduisirent chez le secrétaire d'Etat Saint-John, devant un comité du conseil composé, outre ce ministre, du sous-trésorier Harley et des ducs d'Ormond et de Buckingham. Là il fut interrogé sur la correspondance criminelle qu'on lui attribuait avec la France. Il nia complétement d'avoir jamais tenté d'entretenir de pareilles relations avec une cour contre laquelle il avait toute sorte de griefs. Les ministres et Harley en particulier lui

ayant reproché en termes très-vifs ce qu'ils appelaient sa noire ingratitude au sujet de l'asile qu'on lui avait accordé, des bontés extraordinaires de la reine, des pensions et gratifications qu'il avait reçues de Sa Majesté, la fierté naturelle et l'élévation même du cœur de La Bourlie se soulevèrent contre un tel langage; son indignation ne connaissant plus de bornes, il perdit toute possession de lui-même, et saisissant un canif, il s'élança sur le sous-trésorier, et lui en porta plusieurs coups. A la vue de cet acte insensé, les membres du conseil tirèrent leurs épées pour défendre leur collègue et pour se protéger eux-mêmes contre ce forcené que rien n'était plus capable d'arrêter. Mortellement blessé dans cette lutte désespérée, l'abbé, saisi par les laquais accourus au bruit, fut remis par eux entre les mains des archers, qui le traînèrent aux prisons de Newgate. Là il refusa de laisser panser ses blessures, et succomba au bout de neuf jours de souffrances, le 28 mars. Dans l'incertitude du jugement qui devrait être porté, tant au sujet de l'accusation pour laquelle il avait été arrêté, que pour ce dernier acte de violence inqualifiable par lequel s'était terminée sa carrière aventureuse, on conserva son corps pendant plusieurs jours dans une cuve d'eau salée, avec du vinaigre et des drogues aromatiques. Mais soit qu'on n'ait pas trouvé de charges suffisantes, soit qu'on ait reconnu qu'aucune loi n'autorisait à procéder contre un cadavre, ce qu'on ne s'était permis de faire antérieurement, qu'à l'égard de celui de Cromwell, l'ordre fut donné au geôlier de l'enterrer.

Peu s'en est fallu que cet ardent révolutionnaire qui, comme nous l'avons vu, s'était pompeusement paré de ce beau titre de protecteur, qu'avait porté le grand chef des républicains anglais, n'ait eu avec ce dernier un aussi bizarre trait de ressemblance, que d'être jugé et puni corporellement après sa mort.

Il est facile, au reste, de reconnaître le peu de sérieux de l'accusation portée contre lui, d'avoir honteusement trahi le

pays qui lui avait donné asile. Outre l'impossibilité où il aurait été, après tous ses antécédents, de se faire agréer comme agent de la cour de France, l'impuissance où se sont trouvés ses adversaires de fournir après sa mort les preuves de sa trahison, montre clairement qu'il ne s'était pas rendu coupable du crime dont on le chargeait. L'on peut s'en rapporter à cet égard au témoignage de l'un des anciens historiens de l'Angleterre, l'évêque Burnet, qui certifie « qu'on ne sut point au juste les particularités de la lettre de l'abbé qu'on avait interceptée, qu'il en courut différents bruits et qu'on ne fut pas mieux informé de ce qu'il peut avoir confessé avant son décès (1). » Il est bien évident que si les soupçons dont il était l'objet avaient été fondés, on se serait hâté de publier ce qu'il y aurait eu de compromettant dans ses papiers ou dans les aveux sortis de sa bouche. Le silence de ses adversaires prouve la fausseté de l'accusation. Les ministres de la reine profitèrent habilement pour leur propre avantage, du danger qu'ils avaient couru, et l'infortuné La Bourlie, victime de son exaspération, demeura, une fois mort, sous le poids des soupçons qu'il était de leur intérêt de propager.

Ainsi finit à l'âge de cinquante-deux ans, d'une façon si tragique et vulgaire, un homme que les belles qualités dont il était doué, auraient dû, semble-t-il, conduire en de meilleures voies. La légèreté de ses mœurs dans sa jeunesse, le désaccord entre ses goûts naturels et la profession dans laquelle il avait été poussé, le charme d'une vie aventureuse, la séduction de la position élevée qu'il parvint à occuper soit parmi les diplomates, soit au milieu des militaires, tout cela joint à la noblesse et à l'élévation de la cause à laquelle il s'était dévoué, explique, sans la justifier, la conduite qu'il a tenue. Si l'ambition de jouer un rôle important doit être reconnue comme l'un des principaux mobiles qui l'ont fait agir, il est impossible, et il serait injuste de méconnaître le caractère de dé-

(1) *Histoire de ce qui s'est passé de plus mémorable en Angleterre pendant la vie de Gilbert Burnet, évêque de Salisbury*, t. II, 2e part., p. 177.

vouement que signalent les entreprises auxquelles il s'est consacré. Délivrer sa patrie du joug pesant qui, au milieu des gloires du grand règne, se faisait cruellement sentir, en procurant à la France des institutions plus libérales; doter ses concitoyens, et en particulier ceux qui avaient le plus à gémir des excès de l'oppression, des bienfaits de la liberté religieuse, c'étaient là assurément de nobles buts, qu'il ne cessa jamais de poursuivre dans les diverses expéditions auxquelles il dévouait sa vie. Avec des convictions religieuses plus réelles et plus affermies, avec une piété personnelle, qui malheureusement paraît lui avoir trop fait défaut, le rôle de l'abbé de La Bourlie eût été sans doute bien plus grand et bien plus noble, sa fin n'eût pas été si tristement déplorable, et l'on eût pu le compter avec gratitude au nombre des amis de cette sainte cause de la liberté de conscience dont il avait compris la grandeur.

JULES CHAVANNES.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

JOURNAL DES GALÈRES

EXTRAIT DE LETTRES ÉCRITES PAR LES FIDÈLES CONFESSEURS DE MARSEILLE (1)

1696-1708

Extrait de lettre du sieur Musseton, du 1er *septembre* 1699, *au retour de la campagne :*

Il seroit inutile de vous dire quelle fut l'impétuosité du torrent qui se rua sur nous sur le point de l'apareil pour la campagne, et quelles en furent les suites. Il me suffira de vous dire que tout étoit dans le gémissement; les fers, les coups et les menaces, tout étoit employé contre nous. Les horreurs des tourmens de la campagne n'avoient pas, à leur sens, assez de puissance pour nous abattre; il falloit qu'ils y joignissent les violences d'un ordre qu'eux-mêmes avoient extorqué de MM. les commandans, pour faire ressentir à plusieurs de nos généreux et braves frères de très-vives et rudes bastonades, jusque dans les îles étrangères où nous avons été. Ce n'étoit pas assez pour notre partage, d'être attachez à une rame et y suer à grosses goutes sous les travaux les plus pesans et les plus insuportables; ce n'étoit pas encore assez pour nous, de partager avec les criminels leurs autres peines, d'être couchez parmi une fourmillière de punaises et de poux : il falloit encore y joindre cette violence et les traittemens inouïs, etc. Je rends cette justice à de très-honnêtes gens qui ne voyent cela qu'avec horreur et qui ne veulent pas le permettre sur leurs bâtimens; mais il est pourtant vrai qu'il y en a d'autres que le bon sens et la naissance fait respecter, et qui cependant se laissent aller aux suggestions des aumôniers, instrumens des missionnaires. Ce qui a fait que plusieurs de nos chers amis, outre les maux inséparables de la campagne, ont

(1) Voir p. 33, 144 et 193. Lisez, p. 193 : *Neau* au lieu de *Nean*.

été rudement traittez, tant de l'une que de l'autre escadre, outre les bastonades et les coups qu'ils ont essuié en divers tems pour ne vouloir lever le bonnet. On a usé d'un stratagème envers le pauvre La Vigne, de *la Superbe,* si étrange que je ne peux en parler sans frémir. Ce pauvre homme, résistant toujours courageusement au commandement qu'on lui faisoit de lever le bonnet, et n'y voulant consentir, on s'avisa de le lier et de le garroter contre le cavalet du caïque, qui est comme un poteau, la face tournée vers la poupe, où le prêtre officie : on lui ôta dans cet état son bonnet. Quelques autres de cette galère ont été aussi très-maltraitez; sur d'autres galères, il y en a eu qui ont eu la bastonade par deux fois, et plus, pour le même sujet, etc. Au reste, notre campagne a été fort pénible; nous avons parcouru toutes les îles de Maïorque et Minorque avec la rame. Nous n'avions presque pas eu de repos après notre départ du château d'Y. Le vent nous a très-peu servi, hormis un jour et demi. Ce pays-là est extrêmement chaud, et soit la chaleur ou les travaux, en ont rendu quantité de malades, entre lesquels étoient plusieurs de nos frères. L'escadre d'Italie n'a pas eu guère meilleur sort que nous, hormis quelques belles journées; elles ont été jusqu'à Palerme, Messine, etc. Ils sont arrivez fort maltraittez, plusieurs malades. Nous arrivâmes presque tous ensemble.

J'oubliois de dire que nous avons failli à faire naufrage aux dragonières, île de Majorque, et, si le mauvais tems eût encore duré un quart d'heure, il nous eût jetté sur un rocher. Mais Dieu a eu pitié de nous. Il nous a aussi épargné ici dessus où nos supérieurs nous ont traitté fort humainement et ne nous ont point maltraittez pour le bonnet, ni autrement. Nous avions espéré que messieurs les Missionnaires nous auroient laissé en repos après tant de fatigues. Mais hélas! Ils sont toujours animez d'un même esprit d'aigreur contre nous. S'ils ont laissé quelqu'un pour un temps, ils en attaquent d'autres. Nos chers MM. Vallette, Bancillon, Sabatier, et autres de diverses galères sont ceux qui sont exposez présentement à leurs traits. Leur comite exerce plusieurs cruautez contre ces deux derniers. Il leur fait mettre la main à la plus petite fatigue. Il leur dit que sa loy lui commande de les maltraiter. On empêche de les visiter, et il faut bien de la peine pour communiquer avec eux...

Il s'est vu un siècle ou l'on martirisoit ceux qui ne vouloient pas

sacrifier aux idoles; le voici revenu ce malheureux tems. Mais il y a ceci de différent, c'est que la mort étoit la fin de leurs maux. Il falloit à la vérité un don singulier pour la souffrir. Mais il en faut bien de plus grand dans ce genre de supplice, où l'on ne veut point nous faire mourir, mais où l'horreur du supplice est plus affreuse que la mort. On ne veut point nous mettre sur un bûcher, mais on nous met, ou on nous a mis plusieurs d'entre nous, sur une espèce de roüe qu'on nomme courrier, où l'on nous livre à la merci d'un furieux qui décoche de si sanglans coups de corde sur le corps tout nud jusques au point d'expirer, où le sang decoule, la peau s'enlève et le dos s'enfle de trois ou quatre doigts; d'où l'on nous lève pour nous exposer à d'autres tourmens (qui portent en eux l'expression des horreurs de l'enfer). On nous donne le tems de reprendre de nouvelles forces, pour nous appliquer de nouveau aux mêmes tortures.

C'est ce qu'on auroit de la peine à croire, mais on ne le sent que trop. N'avoüerez-vous pas après cela que notre condition est plutôt une mort continuelle qu'une vie, et que nous avons un extrême besoin d'être secourus par vos prières. Je dirai pourtant pour votre consolation, Monsieur, que nous n'avons pas été tous torturez de la même manière, la Providence en ayant garanti plusieurs de nous. Mais que savons-nous si nous ne passerons pas aussi par les mêmes épreuves? Nos adversaires n'en demordront pas. Le sang qui a decoulé du dos de nos chers frères ne les a pas encore satisfaits. Ils respirent toujours la même fureur.

Extrait de lettre du sieur Musseton, de Marseille, 22 *mars* 1700 :

Ces jours passez, M. des Angles, secrétaire de M. l'intendant, fut questionner les nommez Nicolas Doubigny et Jean Fayan, prosélytes (1). Il leur demanda d'où ils étoient et de quelle religion? Ils répondirent qu'ils étoient de la religion réformée. Il leur demanda qui les avoit fait de cette religion et depuis quel tems ils en étoient? Ils répliquèrent que c'étoit la Parole de Dieu, et qu'ils l'étoient depuis tant d'années. Cette enquête fut suivie, à l'égard de Doubigny, de le conduire à l'hôpital, où les missionnaires espéroient de le faire changer. Mais ils y trouvèrent de la résistance. Il fut renvoyé à

(1) Voir (*Bull.*, XVII, p. 338) *la Relation touchant la conversion et les souffrances de Jean Fayan.*

sa galère, où M. le prévôt vint prendre des informations, et le menaça qu'on le feroit mourir, qu'on le traduiroit à Aix, et qu'on lui feroit son procez. Il fut fouillé, et du depuis changé de banc. Il a toujours résisté vigoureusement, et répondu qu'on fît de lui ce qu'on voudroit. Qu'il étoit prêt à mourir pour sa religion, et que quand il verroit la corde prête, il ne changeroit point. Cette fermeté est édifiante, et étonna ceux qui prétendoient l'intimider. Il a été, de même de Fayan, conduit devant M. l'évêque. On ne scait point le détail de ce qui s'y est passé. On scait seulement qu'ils répondirent courageusement. Les missionnaires ont aussi fort tourmenté Fayan. Quoi qu'il en soit, ils sont sur leur galère, et on ne scait point encore ce qu'on fera de ces pauvres gens, qu'on observe à vüe d'œil, et auxquels on ne peut parler.

L'orage s'est étendu sur les frères de ces galères où sont ces confesseurs, et on leur a enlevé ce qu'ils avoient, jusques au papier blanc et l'ancre. De ce nombre est M. La Rue, qui est si fort obsédé, qu'il est impossible qu'il signe la présente. On les a fort menacez, les uns et les autres, etc. Quelques jours après, un missionnaire a obtenu de faire mettre à la chaîne MM. Serres l'aîné, Maurin et Patonier, je ne scais sur quel prétexte. Ils y sont encore, mais on ne croit pas que ce soit au sujet des prosélytes.

Du 24 *mars* 1700 :

M. Serres l'aîné confirme ce qui a été dit ci-dessus, touchant les deux prosélytes confesseurs. Ils ont succé, dit-il, avec le laict, les superstitions de Rome, et ont embrassé la vérité sous la croix et dans les chaînes. Nous devons être contens de leur conduite extérieure, et persuadez de leur sincérité, puisqu'à l'heure que je parle, le prévôt, l'évêque et autres leur ont parlé, et qu'ils sont menacez de la mort, sans que pour cela ils ayent témoigné de foiblesse.

Le même ajoute un peu plus bas :

On a donné, depuis huit jours, un nouvel ordre de me tenir bien serré, et on nous a séparez M. Clément et moi, et donné des fers plus pesans que ceux que nous portions, ce qui fait que je n'ose écrire qu'avec de grandes précautions. M. Elie Maurin est uniquement compris dans cet ordre avec nous.

On écrit de Marseille du 7 juillet 1700 :

On tenoit prêtes dix galères pour partir au premier ordre, assavoir : *Patrone*, commandée par M. Le Bailly de Noailles, lieutenant-général, qui doit les commander toutes; *Valeur*, par M. Du Vinier, chef d'escadre; *Fleur-de-Lys*, M. le comte Du Luc; *Couronne*, M. de Bourseville; *France*, M. le chevalier de Sabran; *Duchesse*, M. de Clément; *Conquérante*, M. de Courtebonne; *Gloire*, M. de Vesseron; *Brave*, M. de Valence; *Hardie*, M. de Mauvillier. Il y a sur ces galères plusieurs de nos frères. Le Seigneur veuille leur donner le courage et la patience nécessaire dans ces rudes épreuves! Je plains beaucoup MM. Bancillon et Sabatier, qui absolument y seront exposez, ayant affaire à des officiers rudes et fâcheux. M. Serres le jeune est aussi de la partie, quoy que seulement dez le 27 mars dernier il fut de retour d'une autre campagne très-pénible, et où il avait couru de grands périls. Voilà donc pour lui deux campagnes dans la même année. On marque ensuite que lesdites dix galères partirent le 17 pour l'Italie.

On ajoute du 21 *juillet :*

Nous avons eu des nouvelles du mois passé des autres frères qui ont écrit de Cadix. Les galères doivent avoir présentement joint M. de Pointis. Tout le monde s'y porte bien. Mais la *Commandante* a failli à périr à Osafa, où elle s'encala. On donna encore six cents libertez la semaine passée à des gens qui avaient fait leur tems. Les plus scélérats ont part à la justice ou à la clémence du roy. Il n'y a que les Huguenots qui en soient exclus. On les en juge moins dignes que les sodomites et les empoisonneurs, car on m'a assuré que j'estois sur le roolle (c'est M. Serres l'aîné qui parle et M. Clément Patanier aussi), mais on nous a biffez.

On dit qu'il doit sortir encore une escadre de huit galères, commandée par M. de Fourville. On exerce de grandes rigueurs sur plusieurs de nos frères captifs, qu'on gêne autant que jamais, les tenant séparez les uns des autres pour leur ôter la consolation de se parler. On avoit violenté, il y a quelques jours, quelques-uns de nos frères de la *Duchesse*, au sujet du bonnet, l'un desquels a été lié et garotté au ban, la face tournée vers la poupe, pendant la messe; on lui leva le bonnet dans cet état. D'autres avaient aussi été fort battus. On leur avoit levé par force bonnet et capot, et menacez

de bastonnade. Mais, grâces à Dieu, on y a trouvé une sainte résistance et une fermeté admirable, avec des réponces aussi fortes et zélées que touchantes par le sieur Saussine, nouveau venu depuis quelques mois.

Relation des bastonnades qu'on a données sur diverses galères, aux fideles souffrans pour la religion, à cause du refus de lever le bonnet et d'assister aux cérémonies de l'Eglise romaine.

Il en a été parlé déjà de quelques-uns, dans un autre cahier (1), ce que l'on ne répétera pas ici, en se contentant de l'indiquer. Mais cette relation est plus exacte, marquant distinctement ce qui a été fait sur chaque galère.

Galante. En la campagne de 1699, Jean Soulage, du lieu de Sainte-Croix en Cévennes, forçat sur cette galère à cause de la religion, refusant de lever son bonnet à l'heure de la messe, vêpres, etc., fut injurié et battu à coups de canne et de pieds, par le comite, en présence de l'aumônier, qui porta le capitaine à lui faire donner la bastonnade en forme, le corps nud, étendu sur le coursier, avec une corde godronnée, trempée dans la mer, maniée par la main d'un Turc vigoureux, jusques à ce que l'aumônier, craignant de perdre sa victime, ou peut-être par un reste d'humanité, dit : C'est assez. Ce pauvre garçon fut si mal traitté de la vague, ou des coups, durant le reste de cette campagne, que son corps n'étoit qu'une playe, et le chirurgien dit au comite que s'il le frappoit davantage, il mourroit avant que la campagne fut finie. Ses playes se reconnoissoient encore au retour du voyage, une entre autres qu'il avoit au bras.

Le 6 octobre 1700, le major s'adressa audit Soulage, lui disant que le roi vouloit qu'il levât le bonnet. Il lui répondit : « Jugez s'il est juste d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu. » Le comite dit au major : « Monsieur, c'est un obstiné qui a souffert cinq cents bastonnades la campagne passée. »—« Il n'en souffrira pas tant avec moy, dit le major, car je ne lui demande pas autre chose que de lever son bonnet. Si je savois qu'il voulût faire davantage, je le ferois mourir. Je viens de dessus d'autres galères où les religionnaires ne m'ont pas refusé. » Cependant Soulage se mit au coursier. Le ma-

(1) *Bull.*, XVII, p. 120, 121.

jor dit au comite de frapper lui-même le Turc s'il ne frappait pas vigoureusement. Le sieur Elie Pichot de Bergerac eut aussi bastonnade le même jour, par ordre et en présence du major, pour le refus de lever le bonnet.

Jean Durand, de Saint-Etienne-Val-Francisque, en Cevennes, sur la même galère, dans la campagne susdite de 1699, pour le même sujet.

Reine. Pierre Quay, de Sumeines, en Languedoc, condamné pour fait de religion, receut une rude bastonnade, en la campagne de 1699, pour le refus de lever le bonnet. Le 7 septembre 1700, M. le major lui fit donner une rude bastonnade de soixante coups, pour le même sujet, qu'on le leva du coursier demi-mort. On lui mit les menottes, qu'il a portées onze jours.

Pierre Richard, de Chabeuil, près de Valence, en Dauphiné, condamné pour religion, ne croyant pas faire grand mal, levoit le bonnet. On ne se contenta pas de cela. On voulut l'obliger de regarder à poupe et de s'agenouiller, ce qu'ayant refusé, on lui donna la bastonnade, en la campagne de 1699. Le 7 septembre 1700, le major lui fit donner une bastonnade de soixante-seize coups de la corde goudronée et trempée à la mer. Le lendemain, il lui fit donner une seconde bastonnade de quarante-un coups, lui disant : « A demain, à demain ; songe à ce que tu auras à faire. » Au milieu de cette seconde bastonnade, Richard dit qu'il ne porteroit point de bonnet, mais qu'il n'adhéreroit jamais à la religion romaine. Cela n'empêcha pas qu'on ne fit achever de lui donner la bastonnade. Les forçats qui étoient auprès de Richard, pour lui épargner une troisième bastonnade, voyant le major qui étoit revenu le lendemain, dirent tous qu'il levoit le bonnet, ce qui fit que le major se retira sans parler à Richard.

David Vole, de Val-Pérouze, en Piémont, receut aussi, le 7 septembre, une bastonnade de quarante-quatre coups, en présence du major, pour le refus de lever le bonnet.

Le même jour, Bertrand Aurelle receut une quinzaine de pesants coups pour le même sujet. Pierre Tromperan en eut une semblable le même jour.

Renommée. Israël Bouchet, Louis Issoire, Jean Viau et Pierre Sauvet, eurent la bastonnade, en la campagne de 1699, pour le refus du bonnet. Ledit Sauvet mourut du mauvais traitement au retour de la campagne.

Le 13 avril 1700, le susdit Israël Bouchet eut la bastonnade pour le refus du bonnet, en présence du capitaine de la galère.

Le 21 du même mois, il l'eut encore en présence de l'aide-major, sans lui dire pourquoy on le frappoit.

Le 9 août de la même année, M. le major la lui fit encore donner.

Magnanime. M. Antoine Capdur, de Saint-Michel-de-Dèze, en Cevennes, eut une bastonnade de vingt coups, le 6 janvier 1700, pour le refus de lever le bonnet du simple ordre de l'aumônier au comite. Le 2 février 1700, on le garrota contre l'antenne pour le faire rester tête nue pendant la messe et regarder à poupe. On lui a souvent jeté sur le corps des boyaux d'eau.

Le 19 septembre, le sous-comite fit prendre l'eau que les barbiers font chauffer et la fit jeter sur ledit Capdur, Jean Martin et Guillaume Bonhote, Suisse, étant cachez dans leurs capots à l'heure de la messe.

Le même jour, environ midi, M. de Montaulieu et M. de Bombelles, major des galères, montèrent sur la *Magnanime*, et, en leur présence, firent donner la bastonnade audit M. Antoine Capdur.

Alexandre Astier, Jean Martin, Guillaume Bonhote, Simon Pineau et Pierre Roumejon, de trente à quarante coups chacun. Le soir du même jour, le major seul alla faire bastonner derechef Jean Martin d'une trentaine de pesans coups, Guillaume Bonhote de vingt-cinq, M. Capdur de quarante-quatre, Alexandre Astier de quatre-vingt, Pierre Roumejon d'autant, Simon Pineau de même. Outre cela, on leur mit à tous des menotes. Le 20 dudit mois, le même Antoine Capdur eut encore quelques coups.

Le 29, le lieutenant de cette galère, de sa seule autorité, fit mettre les menottes à Alexandre Astier, et lui fit donner une bastonnade de quatre-vingts coups. Daniel Arsac et Gabriel Lauron, de la *Conquérante*, en dépôt sur la *Magnanime*, receurent aussi bastonnade dans le tems qu'on fustigeoit ceux de la *Magnanime.*

Perle. François Augier, de Montélimar, eut une rude bastonnade le 25 janvier 1700, de l'ordre du capitaine, pour le refus du bonnet. Le 4 février ensuite, on lui en donna une autre qu'il souffrit constamment. Jacques Piemarin, du Vigan, eut le même sort qu'Augier. On voulut les exposer à une troisième bastonnade; mais le médecin dit qu'ils ne pourroient qu'expirer dessous.

Magnifique. David Laget souffrit une rude bastonnade, le 4 août

1700, pour le refus du bonnet. Le 9 août, on lui en donna une autre très rude. Les particularités de ses souffrances sont décrites plus particulièrement ailleurs.

Dauphine. Antoine Talon et Pierre Sauzet, de la *Brave*, en dépôt, furent cruellement bastonnez, en présence et par ordre du capitaine de la galère, pour le refus de lever le bonnet, le 16 août 1700. Il avoit un peu auparavant menacé rudement Talon, et lui donna sur le visage quelques coups du bout de sa canne ; ensuite il commanda qu'on leur donnât la bastonnade tous les jours à tous deux, jusqu'à ce qu'ils levassent le bonnet, ou qu'ils mourussent, pour les jeter à la mer, ce qui ne fut pourtant pas exécuté.

Le 18 du même mois, les sieurs Abel Damoüin et Etienne Damoüin, cousins-germains, de Breniquel, en Querci, en dépôt sur la *Dauphine*, reçurent une bastonnade chacun de cinquante coups, pour le refus du bonnet, par ordre du capitaine et à l'instance de l'aumônier. Ces coups furent très-rudes, frappez de la main d'un Turc vigoureux, que l'on battoit pour l'obliger à frapper plus fortement, avec de rudes menaces de les bastonner tous les jours, jusqu'à ce qu'ils fissent ce qu'on demandoit. Jacques Fauret, de Bergerac, receut aussi le même jour une bastonnade de cinquante coups. Jean Berru, de Saint-Jean, vallée de Luzerne, receut aussi, le 27 septembre, une bastonnade de cinquante-trois coups. Ledit Berru et Thomas Bernard, de Nimes, furent encore bastonnez le 27 décembre, du seul ordre de l'aumônier, auquel le comite obéit sans hésiter.

Forte. Jean Vestiou receut bastonnade au mois d'août, pour le refus de lever le bonnet.

Madame. Moyse Renaud, de la Chasse, en Dauphiné, reçut une douzaine de coups en une bastonnade pour le même sujet. David Comte, d'Anduze, de même.

Superbe. Le 25 septembre 1700, Jaques Vigne, du Dauphiné, receut une bastonnade d'une quinzaine de coups, en présence du major. François Courteserre receut aussi une bastonnade de vingt-huit rudes coups, en présence du major. On leur mit à tous deux des menottes, qu'ils ont gardé deux jours. Les mêmes avoient été liez et garrottez au cavalet, en la campagne de 1699, pour les contraindre d'assister à la messe.

Amazone. Le 30 septembre 1700, Jaques Dufour eut une baston-

nade de cent vingt coups, en présence du major, dont il cracha le sang pendant quelques jours. Jaques Gagneux en eut une de soixante coups et les menottes, Barthélemi Rossignol, Jean Seimene, Jean Daudet, Jean Flotte, receurent aussi chacun une bastonnade de dix à douze rudes coups.

Favorite. Elie-François Ledoux reçut, le 5 et 6 octobre, deux fortes bastonnades; on lui mit les menottes, qu'il a gardées vingt-deux jours. On le mit au banç de la douge et on recommanda au comite d'en faire un voguavant, pour le faire tant plus souffrir, et on défendit aux forçats d'alentour de lui rendre aucun service. Elie Maurin, de Chatelheraut, reçut une rude bastonnade en présence du major, et les menottes, le 5 octobre 1700. Le lendemain, on lui en donna une autre de quarante-cinq pesans coups. On le porta à l'hôpital, où il a été longtemps enfermé dans un cachot, où on ne lui a donné que le pain de galère et de l'eau. Il lui arriva après la seconde bastonnade, lorsqu'il en attendoit une troisième, une petite foiblesse qu'il nomme lui-même une glissade, qu'il se reproche amèrement avec une grande humilité dans une lettre qu'il écrit aux frères de son cachot. On sera édifié d'en voir ici quelques extraits :

Ayant aperceu par quelques discours menaçans qu'on le vouloit forcer à lever le bonnet, il s'affermit dans la résolution de ne le point lever, considérant que le culte religieux ne doit être rendu qu'à Dieu seul, qu'il y a en cela, dit-il, une double justice, l'une parce qu'il est la seule grandeur, l'auteur de tout bien; l'autre, qui en résulte, parce que nul autre que lui n'est le bienfaiteur. Il crut devoir se préparer par la prière, afin d'obtenir de Dieu la grâce de tout souffrir, plutôt que de transporter à d'autres l'honneur qui lui est deu. Il ajoute que, le lendemain, le major monta sur la galère, que, comme il le pressoit à lever le bonnet, il s'en défendit par plusieurs raisons tirées de la Parole de Dieu. Mais qu'enfin cet officier demeurant inflexible, il se dépouilla et reçut la première bastonnade; qu'après avoir reçu quelques coups, le major lui demandant s'il lèveroit, il répondit : « La mort ! » Ce qu'il réitéra plusieurs fois sur de semblables demandes. Que le premier coup lui ayant tiré du sang, il s'écria à plusieurs reprises : « Quelles gens, mon Dieu ! » Que cet officier lui fit mettre les menottes, lui disant qu'il retourneroit le lendemain matin, et qu'il lui en feroit bien donner davan-

tage. Qu'il s'y prépara par de pieuses réflexions, etc. Que l'officier étant revenu le lendemain, dit : « Allons, vite, car j'ay des affaires. » Le pauvre confesseur étoit en peine comment il se dévétiroit, étant emmenotté. Il lui dit de se mettre en coursier, et qu'on lui trousseroit ses robes sur sa tête, ce qui fut fait. Que le même Turc qui l'avoit frappé la première fois, le frappa encore et même plus fortement sur les épaules, ce qui lui fit jeter un grand cri. Qu'après une quarantaine de coups, le major lui demanda s'il lèveroit, à quoi il ne répondit rien, rejetant la pensée d'une semblable proposition. Le comite ayant horreur de le voir ainsi déchirer, le major, tout en colère, lui dit : « Si vous ne faites frapper, je frapperai moi-même sur vous. » Le patient fit quelques contorsions de corps, mais il se remit. Et enfin, le major, n'ayant plus d'endroits à faire frapper, tout le dos, depuis le col jusques à la ceinture, étant tout couvert de playes et de sang, il fit cesser. L'ayant fait lever du coursier, il lui dit qu'il retourneroit le lendemain, et qu'il le feroit mourir sous le bâton. Le commandant entra ensuite et lui dit qu'il n'était pas l'auteur de ces bastonnades, mais que c'étoit l'ordre que tous se tinssent honnêtement au temps du service. Il répondit que la messe se disant toujours au matin, il n'y était point dans une posture mal honnête, parce que c'était aussi bien le tems de ses dévotions auxquelles il ne manquoit pas. Que dans les prières il s'abaissoit, et que c'étoit là simplement ce qu'il devoit faire, étant religionnaire. Le commandant tâchant de lui persuader qu'il n'y avoit point de mal à lever le bonnet, il lui répondit qu'il y avoit trois actes dans l'adoration : le premier, celui du cœur; le second, celui de la bouche, et le troisième, celui de l'humiliation extérieure. Que le bonnet, comme on le demandoit, étoit cette troisième partie de l'adoration, qui est en soi une véritable adoration, aussi bien que les autres, et qu'elle avoit encore cela de propre, qu'elle étoit le signe et la marque des deux autres. Le commandant, qui n'approuve pas qu'on violente les consciences, goûta assez ces raisons. Cependant, il tâchoit par d'autres manières de l'amollir; mais à tout cela notre confesseur lui marqua qu'il étoit inflexible. Ainsi, il le renvoya d'une manière qui marquoit qu'il étoit mécontent de sa résolution.

Etant de retour sur son banc, il fit de grandes réflexions, se préparant à la mort s'il recevoit une troisième bastonnade. Le samedi,

le major étant remonté, lui commanda de se mettre en coursier. Le confesseur, obéissant à cet ordre, lui dit : « Monsieur, vous ferez tout ce qu'il vous plaira ; mais j'ay bien la fièvre. D'ailleurs, ajouta-t-il, comme je vous ay dit, je ne me tiens pas irrévéremment dans le tems de la messe, car ce tems-là étant celui où je dois faire mes dévotions, je suis toujours en prière. » Il lui répondit que ce n'étoit pas assez. Le confesseur répliquant qu'il ne pouvoit faire davantage, l'officier lui dit : « Dans les prières vous ôterez donc votre bonnet. » « *Je glissay là*, dit-il, me venant à la pensée que je pouvois bien « prier dans le tems de leurs prières, j'étois pourtant fâché d'accor- « der ce point, mais je ne pouvois dans cette occasion m'y tenir « ferme, parce qu'alors je n'y voyois pas le péché que je commet- « tois. J'étois assez aveugle là-dessus, etc. » Ce monsieur voulut donc tenter d'avoir davantage, réitérant toujours que ce n'étoit pas assez. Il me dit donc : « Il faut tourner le visage à poupe. » Je lui répondis d'une voix ferme et résolue : « Je n'en ferai rien. » Il me montra d'un œil rude le coursier, et moy qui le prenois tout de bon, fis la première démarche pour m'y mettre. Me voyant résolu, il dit : « Vous dites que vous avez eu la fièvre hier ? » — « Oui, lui répondis-je, je l'eus hier. » — « Ha bien, dit-il, en voilà assez pour aujourd'hui ! » Puis il me dit : « Mais il faut lever le bonnet, pour... » et me montra la poupe. Je lui dis que non. Il me fit signe en coursier, et moy je lui marquay que j'étois prêt. Voyant encore ma résolution, il dit : « Mais vous lèverez donc votre bonnet ? » Je lui répondis malheureusement : *Oui, en la manière que je vous ay dit.* « En voilà, dit-il, assez pour cette fois. » Et en s'en allant, il dit : « Je retournerai. » Comme cet officier sortoit, le scandale que je vis que je donnois à mes voisins, commença à m'ouvrir l'œil sur ma faute. J'eus même quelque dessein de le rappeler, mais ce dessein étoit trop foible, parce qu'il n'étoit pas produit par une grande considération de la faute, et je dis : « Il dit qu'il retournera ; cela est certain, car je ne l'ai pas satisfait. Prends ce tems pour connoître le degré de ton innocence ou de ta faute. » Je ne voulus pas demeurer dans le péché de scandale. C'est pourquoy d'abord j'en écrivis à M. Fonblanche (c'est M. Serres l'aîné), et afin qu'il vit mieux au jour ce que j'avois fait, je lui déclarai tout nuement et sans enveloppe, que j'avois promis de faire mes prières dans le tems de leur service, la face en coursier. Ce monsieur ne tarda pas d'endosser

mon billet de ces paroles : *M. Barré* (c'est E. Maurin lui-même) *a eu grand tort de...* etc. *Faut-il que nous attendions qu'on prie Baal pour prier Dieu ? J'ay receu bastonnade, et je suis prêt de la souffrir jusqu'à la mort, plutôt que de leur rien promettre.*

Dans ce raisonnement, je ne voyois pas encore clairement ma faute, mais je dis : ce que je ne vois qu'obscurement, ce monsieur le voit très-clairement. Il y a de l'engagement avec l'Eglise romaine, il y a du scandale; c'est assez : faut s'en repentir. Dez ce moment, qui fut trois ou quatre heures après ma faute, je pris résolution de ne me tenir pas à cette promesse, et pour marquer le point de ma repentance, j'envoyai ce billet à Lequet, pour lui marquer que j'étois fâché de ce que j'avois promis; que je me préparois mieux que je n'avois fait aux souffrances, et que j'étois toujours résolu à la mort. La prière du soir se faisant, je me tins toujours couché, et nonobstant les sollicitations du comite, je couvris ma tête. Le lendemain, qui étoit un dimanche, je fus en prière avant que la messe commençât, et, au lieu que quelquefois je faisois mes prières dans leur service, la tête toute nue, afin de ne leur donner pas lieu de croire que je tiendrois ma promesse, je tins mon capuchon sur ma tête. Le comite fit signe à un forçat de me le baisser, ce qu'il fit, et moi aussitôt j'y porte la main et le remets sur ma tête. Je les mécontentai de même aux vêpres, ce qui obligea l'aumônier, qui presque ne m'avoit jamais parlé, de venir à mon banc, où il me dit d'une manière plus que chagrine : Maurin, Maurin, es-tu là? Comme je me dressois pour lui parler, il me dit : Je ne te parle pas, moy, ni de Paul, ni de Jean, ni de Pierre, parce qu'il n'y avoit du tout point de bon sens à me dire cela. Je lui répondis d'un air moqueur : Je le crois bien. Cette réponse le perça; pour ne le pas faire paroître, il me tourna le dos et parla au comite; puis, se retournant, il me dit : Est-ce que Paul vous le défend? — Oui, lui dis-je, il me le défend. — Et où est-ce, me dit-il, qu'il vous le défend? Je lui répliquai : J'aurois bientôt fait de vous le montrer, mais c'est à nous le tems de s'arrêter et non de parler. Ce monsieur se courrouça. Il dit au comite qu'il devoit faire son rapport au major.

Cette colère de l'adversaire, et ce qu'on avoit fait sur la *Fortune, Guerrière, Magnanime,* m'assuroit que le lendemain j'aurois une bastonnade qui me mettroit à la mort ou du moins bien bas. J'y

étois résigné, et parce que j'eus du malheur à raisonner avec le major, je me proposai de ne le pas faire davantage. Il vint donc le lendemain avec sa vitesse ordinaire, et dans ce grand air d'exécution, étant encore à quatre ou cinq bans de moi, il me dit : Et donc, vous ne voulez pas lever le bonnet? Je lui répondis d'une voix assez élevée, et qui put s'entendre de toute la galère : Monsieur, je ne saurois abandonner ma conscience. — Eh bien, répliqua-t-il, vous irez donc dans un cachot sous terre, où vous ne verrez jamais la lumière, et où l'on ne vous donnera que du pain et de l'eau. Jamais je ne fus plus surpris. J'admirai la bonté divine, qui, en conservant ma vie, ménageoit ma faiblesse. Je ne lui dis pas le mot, ne voulant pas lui témoigner ma joye, crainte qu'il ne me donnât pas le cachot. Mais il m'obligea de m'expliquer, et je lui dis que je préférois ma conscience à tout. Ainsi le cachot où je suis, et où l'on me donne du pain et de l'eau, est une commutation de peine que je souffre depuis le 9 ou le 10 octobre que je suis ici, pour n'avoir pas voulu obéir au bonnet. Voilà, mes très-honorés Messieurs, ce qui est vray dans cette épreuve. Cette vérité peut être attestée par le témoignage de ceux de la galère. Croyez, au reste, que j'ay eu bien du regret de ma faute. J'aurois peut-être à présent la couronne sur ma tête, et j'ay un cachot pour suplice de n'avoir pas souffert ce que je devois souffrir. Voici comment je reconnois la nature de ma faute. Lever le bonnet pour..., c'est se faire papiste; simplement accorder de tourner la face à leur mystère, c'est encore même chose, car ce signe signifie, dans l'usage, que l'on tire son bonheur de l'objet qui est là adoré, et qu'on lui en rend la louange. Mais je ne crois pas que celui-ci soit tout à fait si atroce que celui-là. Dans ma faute, ce n'est pas se faire papiste, mais c'est pourtant se noüer en quelque chose avec cette communion, et être avec elle comme si on étoit un même corps. C'est, de plus, du temple de Dieu, qui est un temple vénérable, saint et sacré, qui ne peut être qu'uniquement dédié à lui, c'est en faire le temple de l'idole, ou, du temple de l'idole, qui est un faux temple impur et abominable, en faire le temple de Dieu; de quelque côté qu'on le regarde, par un œil illuminé, on y voit une grande offense contre Dieu, dont se doivent repentir ceux qui l'ont commise et se mettre en état de mourir, plutôt que de confondre le saint temple avec le temple impur, le paradis avec l'enfer, Dieu avec l'idole.

Je ne vous ay pas dit ici le nombre de mes bastonnades, parce que je ne le scay pas; mais il me sembloit que le poids des coups de la dernière étoit bien de vingt à vingt-cinq livres quelques-uns. J'ay encore un feuillet tout taché de mon sang, et un autre qui fut plus considérablement taché fut envoyé, par le sieur Lequet, à M. l'Ainé, et l'un et l'autre, qui marquent l'étendue de mes déchiremens, n'est que le second sang de ma seconde bastonnade, le premier ayant demeuré à ma chemise; ma chair même moulue s'étoit prise à ma chemise. Je dis cela pour servir en cas de besoin contre le mensonge qui couvre ses cruautez. J'ajouterai que mes deux bastonnades me mirent dans une grande débilité de cerveau, dont je ressens encore quelques restes... Daté du 14 décembre 1700.

Signé : MAURIN.

LA PERSÉCUTION A HARGICOURT
ET A TEMPLEUX
1771

LETTRE DE GOUI AU PASTEUR BRIATTE

(Au dos, le timbre de Versailles et cette adresse : *A Monsieur Briatte, chez M. Malfuson, pour remettre à M. Drancourt, à Saint-Quentin.*)

Communiquée par M. le pasteur Douen.

Voici encore un document inédit (1) qui, comme la lettre relative aux *prisonniers de Caudry*, ajoute de nouveaux faits à la glorieuse histoire des Eglises picardes.

Nous avons raconté, il y a dix ans (*Bulletin*, VIII, 532), dans quelles circonstances cent dix familles catholiques de Montbrehain, Nauroy, Hargicourt, Templeux, Jeancourt, Lempire, Vendelle, abjurèrent entre les mains du pasteur Gardien Givry et embrassèrent la foi persécutée au lendemain de la Révocation (1691). La courageuse piété de ces *nouveaux convertis*, librement et sincèrement convertis, triompha des persécutions du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, si bien qu'il existe aujourd'hui un temple dans chacun des sept villages où les émissaires du grand roi n'en avaient point trouvé à détruire. C'est au sein de ces Eglises que déployaient un zèle évangélique Etienne Bove et les Gambier, nommés

(1) M. Rossier n'en a cité que quelques lignes, dans son *Histoire des Protestants de Picardie.*

dans la lettre dont M. le pasteur Fosse, de Templeux, a bien voulu nous laisser prendre copie, en nous promettant une autre pièce plus considérable.

L'énergique Etienne Bove, emprisonné pour crime d'assemblée, était de Templeux; le nom des Bove se trouve très-fréquemment dans les registres de l'Eglise de ce lieu, à la fin du XVIIIe siècle. Les Gambier, expatriés pour éviter la prison, appartenaient à une famille d'Hargicourt (1) encore florissante, dont plusieurs membres se rendaient au culte à Tournay, où ils allaient aussi chercher la bénédiction nuptiale (1731) peu après la promulgation de l'horrible loi de 1724 (*Hist. des Egl. de l'Aisne*, p. 128 et 129).

On trouvera des détails sur le pasteur Briatte et sur l'état des Eglises du Nord qui, dès 1766, émerveillaient Court de Gébelin par leurs *dispositions à se réformer,* dans l'*Hist. des Egl. de l'Aisne*, p. 134 et 135, et dans le *Bulletin,* XVI, p. 166 et 171; nous n'avons à y ajouter qu'une *rétractation,* fondée sur de nouveaux documents qui nous ont été communiqués. Contrairement à ce que nous avions pensé, Charles Coquerel ne s'est très-probablement pas trompé, en disant que les ministres Briatte et Bellanger n'étaient pas *soumis à la discipline générale*, et que leur présence excita quelque émotion (II, 528). Nous trouvons, en effet, dans une lettre-circulaire adressée par le pasteur Broca aux Eglises de la Haute-Picardie et de la Thiérache, en 1780, que Bellanger n'avait point fait d'études et avait prêché pendant quatre ans sans avoir reçu la consécration, qu'il obtint finalement à Lausanne. Nous ne savons si Briatte était dans le même cas. Enfin, nous savons aujourd'hui que Bellanger vécut au moins jusqu'en 1822, et fut l'un des bienfaiteurs de la Société Biblique. « Un Français, autrefois pasteur du Désert, que nos *troubles civils* (?) ont forcé d'aller chercher un asile à Guernesey, M. Bellanger, a cru offrir à sa première patrie le plus sûr témoignage de l'amour qui vit pour elle dans son cœur, en y encourageant la distribution de l'Evangile par sa rare et touchante libéralité. Après un premier don, déjà considérable, *Voici,* nous écrit-il avec une simplicité qui rappelle les anciens temps, *voici, je vous envoie* 7,900 *francs pour votre Société Biblique, qui fera la prospérité de la France et son bonheur.* » (*Rapport de la Société*, III, 25.) L'année suivante, il envoyait encore 1,200 francs.

Mais quels personnages étaient Prevot, qui s'entremettait auprès d'un ambassadeur (sans doute celui de Hollande), pour obtenir la grâce des protestants condamnés, et Goui, qui, à Versailles, intervenait auprès

(1) Ne pas les confondre avec les Gambier de Normandie, réfugiés en Angleterre, et dont descendait le célèbre amiral *lord Gambier.* (Voir *France protest.*)

du ministre, duc de la Vrillière, pour justifier Briatte, *le plus mutin de sa secte, écrit sur le livre rouge* et menacé des galères? Goui, que sa lettre peint comme un homme désintéressé, donne des conseils tout opposés à ceux de Court de Gébelin, qui voulait que les protestants ne cessassent point la célébration du culte et fissent acte de virilité. Au fond, qu'était-il, et qu'a-t-il fait pour nos Eglises? — Gébelin semble l'avoir ignoré comme nous, et s'être cru seul chargé de les défendre, lui qui écrivait en 1778 : « Toutes les provinces septentrionales, qui ont tant souffert depuis que je suis ici (il était arrivé à Paris en 1763), et auxquelles j'ai été sans cesse à même de rendre d'importants services, auraient besoin d'être aidées (pécuniairement), loin de pouvoir donner le moindre secours... Je voudrais pouvoir mettre sous vos yeux les diverses requêtes, mémoires, lettres, etc., composées en faveur des Eglises; les seuls titres de ce qu'on a fait en ce genre depuis deux mois formeraient un long catalogue, obligé de prendre successivement la défense du Cambrésis, de la Picardie, de l'Orléanais, etc. » (*Bulletin*, II, 573, 576.)

Il y aurait un fort intéressant travail à faire sur la nature des services réels ou supposés rendus par les divers agents qui travaillaient ou étaient censés travailler à la cour dans l'intérêt des Eglises. A côté de l'illustre et dévoué Gébelin, de Lecointe, des chapelains de l'ambassade de Hollande, et de Rabaut Saint-Etienne, député général après la mort de Gébelin, il y avait des hommes d'intrigue qui, dans l'unique but de « *faire pleuvoir de l'argent,* » faisaient parade d'une influence qu'ils n'exerçaient point, tiraient gloire de services qu'ils n'avaient point rendus, et calomniaient sans pudeur le fils d'Antoine Court. L'*Histoire des Eglises du Désert* et la *France protestante* ont déjà révélé ces faits, et nous les retrouvons, à la date de 1780, dans plusieurs lettres qui ne sont pas de nature à être publiées, bien qu'elles portent la signature de deux pasteurs qui ont fonctionné au Désert dans les Eglises du Nord.

Où trouver des renseignements sur Prevot et Goui?

O. Douen.

Que je suis aise, mon cher ami, que vous soyez sorti de Versailles sans avoir été connu! Depuis votre départ, j'apprends du ministre même que votre nom est en horreur et que vous êtes écrit sur le livre rouge; ainsi, après de si mauvais augures, ne vous avisez jamais d'apposer votre nom ni celui de votre famille, car vous seriez cause d'une mauvaise réussite. Que ceci ne vous alarme point, je ne vous le dis pas pour vous faire de la peine, puisque je partage celle que vous souffrez. Je vais travailler à vous remettre en bonne

odeur auprès du ministre, et vous, travaillez de votre côté à faire cesser totalement vos assemblées, et prenez garde de ne jamais épouser aucune querelle, parce que les plus petites fautes que vous y pourriez faire seroient toujours très-grièves dans ce pays-ci, attendu qu'on vous regarde comme le plus mutin de votre secte. Ainsi, voyez si vous aviez le malheur de vous laisser prendre en faute dans ce moment ici.

Je vous dirai qu'on accuse tous les mémoires que vous avez envoyés, et ceux que j'ai donnés d'après vos lettres, d'être remplis d'excuses; c'est ce que le ministre m'a reproché. Tenez, je vous prie, la main à faire cesser vos assemblées, car c'est le seul crime dont on vous accuse; de plus, le ministre a dit que, si cela ne finissait pas bien vite, on en appréhenderoit plusieurs au corps, et qu'il les envoieroit aux galères pour donner exemple aux autres.

Voici la réponse du dernier mémoire : M. le duc de la Vrillière m'a dit que ces Messieurs Gambier avoient eu tort de s'expatrier, et que, s'ils s'étoient rendus aux prisons, il les eût fait élargir en peu de temps, comme j'espère qu'on va faire à M. Etienne Bove, en ma considération. Ces Messieurs sont cause que l'on n'a point encore élargi Etienne Bove, qui a dit, il y a six mois, que si on les mettoit en prison à cause des assemblées, on les y mettroit plus d'une fois; c'est ce qui prouve qu'on sait d'ici tout ce que vous dites et tout ce que vous faites. Je viens d'écrire à M. Prevot la manière avec laquelle il doit se comporter pour obtenir quelque chose auprès de l'ambassadeur; je lui en demande la réussite, parce que je me dispose à faire un généreux effort aussitôt qu'il me répondra. M. Prevot me demande le montant des dépenses que j'ai faites à ce sujet; je lui marque simplement de m'écrire sur un papier beaucoup plus petit, attendu que toutes les lettres que j'ai reçues à ce sujet m'ont coûté, les unes 3 livres, les autres 4 livres et 4 livres 10 sols... Rien autre chose à vous mander, sinon que je suis et resterai toute ma vie

Votre très-humble serviteur,

GOUI.

BIBLIOGRAPHIE

VIE DE JEAN DIODATI, THÉOLOGIEN GENEVOIS (1576-1649),
par EUG. DE BUDÉ.

C'est le glorieux privilége de Genève d'avoir été, aux jours de la Ré-orme, le refuge des nations, et « fait résonner haut et cler l'Evangile n langues estranges, » pour les nombreux exilés, Français, Flamands, nglais, Espagnols, Italiens, qui se pressaient dans ses murs. L'émi-ration lucquoise y amena plusieurs familles de marque. De ce nombre tait celle des Diodati. Charles Diodati, père du docte théologien dont I. Eug. de Budé nous raconte l'histoire, naquit à Lucques, en 1541, endant une entrevue mémorable, eut pour parrain l'empereur Charles-uint, et fut baptisé par le pape Paul III, qui ne se doutait guère que enfant qu'il introduisait ainsi dans l'Eglise serait le chef d'une famille élèbre dans la littérature réformée. Jean Diodati fit ses études à l'Aca-émie de Genève, sous des maîtres tels que Bèze, Chandieu, Casaubon, t malgré son précoce savoir, il ne se consacra qu'assez tard au saint ninistère. Bien jeune encore, il conçut une noble ambition, de conqué-ir Venise à l'Evangile, et le récit de son voyage dans la ville des Doges, e ses relations avec Fra Paolo Sarpi, l'historien du concile de Trente, st une des parties les plus intéressantes du livre de M. de Budé. C'est cette même pensée que se rattache la traduction de la Bible en italien, ui demeure le plus beau titre de Diodati. « En dépit de quelques im-erfections, inévitables en un temps où la critique et les études philo-ophiques n'étaient pas arrivées à la hauteur qu'elles ont atteinte de nos ours, cette belle œuvre eût été, sans l'intolérance de Rome, infailllible-nent adoptée dans les écoles d'Italie, et placée par l'Académie de la rusca parmi les modèles du langage » (p. 167). Elle n'en est pas moins levenue un livre national dans la Péninsule. Diodati écrivit de nom-reux ouvrages, et comme citoyen, ministre, théologien, fidèle à la tra-lition calviniste, il rendit d'importants services à sa ville natale. Comme uge, il fut mêlé à un procès qui eut un triste retentissement, et qui est lu moins le dernier acte d'intolérance de la cité réformée (p. 233, 240). a France ne fut point étrangère à son activité. Il fut chargé d'une im-ortante mission à Saumur. L'Eglise de Nîmes le compta, durant quel-ues mois, au nombre de ses pasteurs. Enfin, il entretint un commerce pistolaire avec les plus célèbres protestants français, Rohan, Lanoue,

Gassion, Du Plessis-Mornay, qui honoraient son caractère et admiraient son zèle. Le président de Thou était au nombre de ses correspondants, et on ne lira pas sans intérêt la lettre inédite accompagnant l'envoi de la Bible italienne à cet illustre personnage qui, par son goût pour les livres, tient un si haut rang dans les lettres françaises. La *Vie de Jean Diodati,* puisée aux sources, composée avec méthode, écrite avec une élégante facilité, fait honneur à M. Eug. de Budé. C'est un heureux début, présage de nouveaux succès dans la carrière historique.

J. B.

Le légat de la vache a Colas, de Sedege, complainte huguenote du XVIe siècle, précédée d'une Introduction, et accompagnée d'une glose d'Orléans, par Emmanuel Vasse (de Crète). Paris, Académie des Bibliophiles. 1868 (134 pages in-12).

C'est dans notre *Bulletin* (t. VII et VIII, 1858 et 59) qu'a commencé de s'éclaircir l'histoire de la vache à Colas. Il semble donc bien naturel qu'un petit livre portant le titre ci-dessus attire notre attention. Cependant, après examen, nous ne lui eussions certainement pas fait cet honneur, si un journal protestant, dont la bonne foi a été surprise, ne lui avait décerné de regrettables éloges. Nous ne nous associons nullement à un tissu d'invectives, aussi plates qu'ordurières, contre l'Eglise romaine, et l'auteur, heureusement, n'est nullement un huguenot. M. Emmanuel Vasse (de Crète), planant au-dessus de ces régions surannées, est seulement un esprit fort.

Après plusieurs articles interrogatifs insérés dans le *Bulletin* par M. Read, et plusieurs bonnes réponses provenant de M. Ed. Fournier et de M. Rathery, on avait constaté que cette fameuse *vache à Colas* avait réellement existé. Elle appartenait à un paysan des environs d'Orléans, Colas Pannier, et ayant un jour fait une irruption malheureuse dans un prêche, elle avait été tuée par les assistants. A cette occasion, on n'avait pas manqué de chansonner les huguenots; ceux-ci avaient répondu; de là tout un cycle de petites poésies plus populaires qu'élégantes, qui avaient fait beaucoup de bruit en leur temps, c'est-à-dire en l'année 1604 ou 1605. Elles sont toutes perdues, sauf une, qui s'est retrouvée par hasard dans un recueil imprimé en Hollande (1695 et 1702). C'est une complainte protestante en vingt et un couplets, dont l'auteur s'amuse à décrire les dispositions testamentaires faites par la vache, pour léguer au pape et aux dignitaires de l'Eglise apostolique tous les lambeaux de son corps. Cette joyeuseté n'est pas bien piquante, ni les vers bien salés.

Voici le premier couplet et, en regard, l'un des plus mordants :

O Pape et Cardinaux,
Archevesques et Evesques,
Montés sur vos chevaux,
Et vous caphars, avecques,
Mettez les pieds à terre,
Pour chanter *libera*
Sur le tombeau funèbre
De la vache à Colas.

Aux capucins crottés
Mes oreilles présente,
Pour mettre aux deux côtés
De leur tête ignorante;
Aux cordeliers j'ordonne,
Ne les oubliant pas,
Que la corde on leur donne
De la vache à Colas.

Je soupçonne que M. Vasse aura eu connaissance du joli opuscule par lequel Hyacinthe Cordonnier s'est rendu célèbre au commencement du dernier siècle : *le Chef-d'Œuvre d'un inconnu.* C'est une spirituelle critique de l'érudition indigeste, sous la forme d'un interminable commentaire de la babiole suivante :

L'autre jour, Colin malade
Dedans son lit
D'une grosse maladie,
Pensait mourir, etc.

M. Vasse aura jugé que tout commentaire interminable sur une petite pièce de vers quelconque, devait nécessairement participer de l'enjouement et de la grâce de ce modèle. Or, voici quelques exemples de son goût, de sa grâce et de son tact littéraires :

Sur le mot *caphars* de la première strophe (p. 21) : « Dans les colléges « et lycées, on appelle caphard le mouchard de ses camarades : c'est « une sorte de vocation qui se manifeste de bonne heure. Dans les cou- « vents, tous les moines et toutes les religieuses se mouchardaient les « uns les autres, en vertu de leur vœu d'obéissance; et c'est en vue de « ce contrôle de l'espèce monacale qu'ils allaient toujours deux par « deux, tant elle avait paru vicieuse à ceux qui avaient entrepris de la « discipliner. »

Sur le pape (p. 24) : « Cependant, le syndicat du pape Alexandre VII, « dont je prépare (hélas ! plaignons l'Académie des Bibliophiles !) une « nouvelle édition, nous assure que même les souverains pontifes, « adulés de Très-Saint Père ici-bas, ne trouvent pas dans saint Pierre « un homme plus à la main que les portiers de nos garnis. »

Sur la révocation de l'Edit de Nantes (p. 33) : « Un résultat si catho- « lique est dû, entre autres, à ces deux volailles : l'Aigle de Meaux et « le Cygne de Cambrai ! »

Sur la famille des Guise, et particulièrement sur Claude (p. 76) : « Il « était né vers la fin du règne de François Ier ; son père était palefrenier ; « son grand-père, vidangeur, n'était appelé que M. Fi ! Fi !!! sa « mère....., etc., etc. »

J'épargne le lecteur en citant ces beaux traits, où le savoir se tient toujours à la hauteur du style; j'en pourrais citer bien davantage, et de bien plus forts. Cela n'empêche pas l'auteur, après s'être égayé de cette façon, au bas de chaque strophe de notre tiède et pâle complainte, de s'écrier à la fin de ce travail (p. 125) : « Dans mon humble opinion, « c'est un tour de force d'être parvenu à condenser tant de fureur dans « ce petit espace de vingt et une strophes de huit vers...; il faut, à mon « avis, avoir le cœur noyé de fiel et l'esprit ouvert à toutes les ven- « geances, pour jouir et se gausser jusqu'au bout de l'épée dont on « frappe. » Que cette apostrophe est juste, quand toute la bile, toute l'expectoration est dans le commentaire, et que cette indignation vertueuse sied donc bien au délicat M. Vasse !

Un dernier mot, au sujet du titre. On s'est demandé ce que c'est que les mots : de Sedege. Les doctes, comme M. Read et M. Rathery, se sont contentés d'y mettre un point d'interrogation. M. Vasse, lui, n'hésite pas : « Selon moi, dit-il, *de* est au lieu de *par*, et désigne l'au- « teur de la complainte du légat : il se nommait Sedege. » Voilà qui est bon pour des oreilles grecques, mais Sedege ne peut guère être un nom français, que nous sachions.

Légat, au XVIe siècle, signifie legs; il signifie aussi un envoyé du saint-siége. L'auteur, enchanté du jeu de mots, avait complété et compliqué sa plaisanterie en annonçant par son titre qu'il ne s'agissait pas, dans cette chanson, d'un *legatus de sede romana*, mais d'un *legatus de sede genevensi*. L'édition originale portait probablement *de sede ge.* abréviativement; de là l'erreur des imprimeurs hollandais, qui n'ont fait qu'un seul mot des deux, et l'erreur du scholiaste qui a cru trouver un nom d'auteur là-dedans.

H.-L. BORDIER.

VARIÉTÉS

LE CHANT SACRÉ

(Fragment d'un discours de M. le pasteur Dardier.)

Voici venir le XVIe siècle. Un souffle de Dieu passe sur l'Eglise; et la sublime vision d'Ezéchiel se réalise de nouveau : les ossements desséchés et dispersés se raniment, se rapprochent, se rejoignent, et un grand peuple se lève, un peuple de croyants, un peuple de saints et de martyrs. Or, savez-vous ce qui, après la lecture de la Parole de Dieu en

langue vulgaire, a le plus provoqué et le mieux entretenu dans le cœur des protestants de France cette grande rénovation religieuse? C'est le chant des Psaumes. Le poëte le plus distingué de l'époque, Clément Marot, en traduisit quarante-neuf, de 1540 à 1543, et sa traduction fut faite directement sur l'hébreu, grâce au précieux concours du savant professeur Vatable. Calvin lui-même, qu'on pourrait supposer trop austère ou trop absorbé dans des travaux plus sérieux, pour s'être exercé à plier sa forte langue aux douces lois des vers, Calvin a traduit plusieurs psaumes, en particulier le XLVIe et le XXVe, avant que Marot les eût traduits; et si sa poésie n'a pas la souplesse et la grâce de celle de son incomparable émule, elle ne lui cède en rien pour la netteté, la vigueur de l'expression. Et il est remarquable que le premier mot du psaume XLVIe soit précisément le mot de Luther dans son fameux cantique: *C'est un rempart que notre Dieu.*

Nostre Dieu nous est ferme appuy,
Vertu, fortresse et seur confort.

Les deux réformateurs ont exprimé l'un et l'autre la pensée de la Réforme : confiance inébranlable en la protection de Dieu. Et après tout, ces essais poétiques de l'illustre auteur de l'*Institution chrétienne* prouvent une chose : le prix qu'il attachait à ce que l'Eglise renouvelée pût s'édifier par le chant de pieux cantiques. Il fit plus : il prit sous son patronage les quarante-neuf psaumes traduits par Marot; et dans l'édition qui parut à Genève en 1543, il fit précéder le volume d'une belle épître *A tous chrestiens et amateurs de la Parolle de Dieu*, dans laquelle nous relèverons cette phrase : « Ce présent livre doit estre en singuliere recom« mandation à chascun qui desire se resiouyr honnestement et selon « Dieu, voire à son salut et au proffit de ses prochains. Et ainsi n'a point « de mestier d'estre beaucoup recommandé de par moy, veu qu'en soy« mesme il porte son pris et son los (sa louange). » Théodore de Bèze commença à traduire le reste du Psautier quelques années plus tard, presque au lendemain de sa conversion et comme pour faire oublier les poésies trop légères qu'il avait composées alors qu'il était jeune et catholique. Il est tel psaume de lui, le LXVIIIe, par exemple, qui, sous le rapport du lyrisme et de la langue, est un véritable chef-d'œuvre; et il a passé, presque sans changement de style, dans notre recueil actuel :

Que Dieu se monstre seulement,
Et on verra soudainement
Abandonner la place.

Vous savez le reste. Dans ces vers rapides et enflammés, on sent le souffle de l'inspiration, mieux que cela, le souffle de la foi et la sainte ferveur de l'enthousiasme chrétien.

D'habiles musiciens, qui tous appartenaient à notre Eglise ou qui s'y rattachèrent, Guillaume Franc, Bourgeois, Claude Goudimel, le maître de Palestrina, Goudimel, le martyr qui fut massacré à Lyon quelques jours après la Saint-Barthélemy, d'autres encore firent la musique des Psaumes, soit la mélodie, soit l'harmonie. Et je n'ai pas ici à louer cette musique : « elle porte en soi-même son prix et sa louange, » vous dirai-je en répétant le mot de Calvin sur la traduction de Clément Marot. La mélodie primitive a été reproduite scrupuleusement. Et pourquoi l'aurions changée? Malgré les progrès merveilleux de la musique moderne, nous aurions été bien embarrassés d'en trouver une qui valut celle-là, et qui, suivant un autre mot de Calvin, eût plus « de poids et de majesté » et convînt mieux à la gravité de notre culte évangélique.

Et d'ailleurs, nos pères ont chanté ces mélodies, si belles dans leur simplicité et leur largeur ; ils les ont chantées dans les bons comme dans les mauvais jours : c'est donc un héritage sacré que nous avons à recueillir avec une pieuse et filiale vénération; et à Dieu ne plaise que nous pensions jamais à briser cette chaîne vivante de souvenirs et d'émotions, qui nous rattache au berceau même de la Réforme! Qui ne sait, en effet, que le chant des Psaumes a joué un grand rôle dans les commencements du protestantisme français, et qu'il tient une place considérable dans toute son histoire? Dans l'épître dédicatoire qui est en tête de l'édition patronnée par Calvin, Clément Marot avait dit :

Quand viendra le siècle doré,
Qu'on verra Dieu seul adoré,
Loué, chanté, comme il l'ordonne,
Sans qu'ailleurs sa gloyre l'on donne?
. . . .
O bien heureux qui voyr pourra
Florir le temps, que l'on orra (entendra)
Le Laboureur à sa charrue,
Le Charretier parmy la rue,
Et l'artisan en sa boutique,
Aveques un psaume ou cantique,
En son labeur se soulager.

Et ce vœu, que le poëte exprimait dans ces vers pleins de charme, il put en voir la réalisation de son vivant. Il y eut, en effet, un élan merveilleux dans toutes les classes ; ce fut une vogue extraordinaire, un engouement général; partout on chantait les Psaumes, non-seulement dans les assemblées publiques, mais encore dans les maisons particulières, dans les ateliers, dans les champs, dans les promenades publiques. En telle sorte que chanter des psaumes et faire acte de protestantisme devinrent bientôt des expressions synonymes. On était si heureux de comprendre ce qu'on chantait! si heureux de n'être plus condamné dans l'Eglise au

ôle purement passif d'autrefois, mais de pouvoir contribuer pour sa part l'édification générale! Les temples, il est vrai, étaient dépouillés de es ornements extérieurs : cierges, tableaux, statues, tapis d'or et d'ar- ;ent, qui s'étalaient pompeusement dans les autres églises et qui ne eur étaient que trop nécessaires pour soutenir la majesté du culte. Nos ères n'ont pas voulu de ce vain étalage, qui était pour eux une espèce 'idolâtrie et qui détournait de l'adoration en esprit et en vérité. Mais si es murs de leurs sanctuaires ne brillaient point de cet éclat emprunté t à demi païen, il y avait du moins dans le recueillement et le chant es fidèles comme un rayonnement intérieur qui donnait au culte une ompe et une valeur suffisantes.

Hélas! ces Psaumes, on les chanta bientôt dans des lieux et dans des irconstances que le poëte n'avait pas prévus : on les chanta dans les risons, dans l'exil, sur le bûcher, au Désert, sur les bancs des galères. Et partout et toujours ils ont soutenu la foi, exalté le courage. Et que e psaumes ainsi consacrés dans l'histoire par quelque glorieux souve- ir! Quand on menait les martyrs au supplice, ils savaient par la foi u'ils allaient échanger une vie de misère et d'angoisse contre une vie e gloire et de paix; ils allaient donc à la mort le calme dans le cœur, sérénité sur le front; comme à saint Paul, il leur *tardait de déloger our être avec Christ*, avec ce Sauveur qui était devenu leur véritable ie; et ils chantaient d'une voix que la torture avait affaiblie, mais que émotion rendait vibrante, ce verset du psaume CXVIII :

La voici l'heureuse journée,
Qui répond à notre désir;
Louons Dieu qui nous l'a donnée,
Faisons-en tout notre plaisir.
Grand Dieu, c'est à toi que je crie,
Garde ton Oint et le soutiens;
Grand Dieu, c'est toi seul que je prie,
Bénis ton peuple et le maintiens.

Quand les prêtres qui les accompagnaient les obsédaient de leurs in- tances et voulaient leur faire invoquer les saints et la Vierge, leur pro- nettant en retour le pardon de l'Eglise, c'était à Dieu qu'ils regardaient, Dieu seul; et, comme s'ils étaient déjà devant son tribunal redoutable, e recueillant dans une suprême prière, ils chantaient ce psaume de énitence :

Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux!
Un grand pécheur implore ta clémence.

t tant qu'il leur restait un souffle de vie, la voix de ces généreux con- esseurs s'élevait du milieu des flammes; — mais bientôt ils ne chan- ient plus.

Aussi bien, la situation de nos pères persécutés ressemblait si bien à celle des Juifs captifs à Babylone ou opprimés par les rois de la terre, qu'ils n'avaient aucun effort d'imagination à faire pour se pénétrer des sentiments qui animaient les poëtes sacrés alors qu'ils épanchaient leurs douleurs devant Dieu à ces époques de désolation et de deuil. Quand les temples étaient démolis et que la nouvelle Sion se réunissait furtivement sous le ciel de Dieu, dans quelque gorge sauvage, que de fidèles qui trouvaient quelque consolation à répéter d'une voix plaintive les paroles du psaume XLII, et particulièrement cette strophe, qui répondait si bien à leur état présent :

Pour pain je n'ai que mes larmes,
Et nuit et jour, en tout lieu,
Lorsqu'en mes dures alarmes
On me dit : Que fait ton Dieu?
Je regrette la saison
Où j'allais en ta maison,
Chantant avec les fidèles
Tes louanges immortelles.

Et c'était des larmes véritables qui accompagnaient toujours l'expression de ces touchants regrets.

Et un jour, quand, exaltés par la persécution, ils se levèrent en armes dans nos Cévennes pour protéger les assemblées proscrites et pouvoir prier Dieu selon leur foi, qu'est-ce donc qui les soutint dans cette lutte inégale, ces sublimes insensés? Ce fut le chant des Psaumes. En face d'ennemis vingt fois plus nombreux, ils fléchissaient le genou sur le champ de bataille, et d'une voix éclatante que répétaient au loin les échos des montagnes, ils entonnaient ce psaume LXVIII[e] qui a été appelé le chant de guerre des Camisards. Et alors, assurés de la protection de Dieu, ils accomplissaient des prodiges; et, par leur héroïsme obstiné, ils ont forcé l'orgueilleux monarque à traiter avec eux comme de puissance à puissance.

Que sais-je encore? Le chant des Psaumes était tellement leur nourriture habituelle, ils en avaient tellement dans le cœur les mélodies et les paroles, que bien souvent, quand ils se réunissaient au milieu de la nuit sur les ruines de leurs temples, et qu'ils se tenaient silencieux et priant sur cette place sainte, ils entendaient dans les airs comme une mélodie céleste : c'était les anges de Dieu qui chantaient les Psaumes du Désert, qui les chantaient dans le cœur des proscrits.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1869.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

Collection complète (1re série), t. I. à XIV, prix : 150 francs.

Table générale des matières, prix : 6 francs. — On peut se la procurer séparément.

Les t. I, II et III de la 2e série du *Bulletin*, formant trois beaux volumes de 600 pages, sont en vente au prix de 10 fr. chacun.

AVIS. — Les quittances ont été remises le 30 mars à la maison chargée de les encaisser. Il en sera donc présenté aux personnes qui ont soldé leur abonnement *depuis cette époque*. Ces personnes, en les renvoyant, sont priées de mentionner au dos la cause de leur refus.

Les abonnés dont le nom ou l'adresse ne seraient point parfaitement orthographiés sur les bandes imprimées sont priés de transmettre leurs rectifications à l'administration.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re année 2e — 3e — 4e — 5e — 6e — 7e — 8e —	10 francs le volume.
9e année 10e —	20 francs le volume.
11e année 12e — 13e — 14e — 15e — 16e — 17e —	10 francs le volume.

Chaque numéro séparé : 3 francs.

Un numéro détaché de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les numéros des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1868) : 180 francs.

AVIS

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Nous rappelons à nos souscripteurs que tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

Les personnes qui n'auront pas soldé leur abonnement le 15 mars, recevront une quittance à domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres couvrent à peine les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au secrétaire, M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, à Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1869.